

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 1961

PRÉSIDENTE DE M. LE D^r LAFON. PRÉSIDENT

Présents : 18. Excusé : 1.

Félicitations. — M. Charles Vignéras, promu commandeur de la Légion d'honneur ; — M^{me} Gilbert Privat, médaille d'argent de la Société Lettres, Sciences et Arts, et promotion dans l'Ordre de la Santé publique.

Remerciements. — M. le Sénateur Bels, vice-président du Conseil général de la Dordogne.

Revue bibliographique. — Dans les nombreux bulletins reçus de nos sociétés correspondantes depuis la dernière séance, il y a peu de choses à glaner en ce qui concerne le Périgord.

M. le Président n'en a pas moins noté dans le *Bulletin de la Société d'Etudes du Lot*, l'existence à Cahors, en 1535, d'une léproserie de « Brageyrac », où se retrouve la forme ancienne du nom de lieu de Bergerac.

La *Revue de l'Agenais*, 1^{er} trimestre 1961, célèbre la mémoire du grand érudit Philippe Tamizey de Larroque, qui fut, entre 1875 et 1898, l'un des plus éminents et des plus assidus parmi les membres correspondants de notre Compagnie. Le prix Ph. Lauzun-R. Bonnat, que décerne la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen, a récompensé en 1960 l'étude de M^{lle} Bourrachot sur les papeteries de l'Agenais, de 1700 à 1850. Elles fonctionnaient le long des rivières : Lémance, Briolance, Thèze, Lède, et attiraient des ouvriers périgourdiens et quercynois. On relève parmi les patrons des Rimonteil et des Prat.

Dans le *Bulletin* de l'Institut d'histoire et d'archéologie de Cognac et du Cognacais, n^o 4, année 1959, M. P. Martin-Civat donne la chronologie des sires et princes de Cognac (950 environ — 1790 et 1851). Il y est naturellement question de la Maison d'Orléans-Angoulême et M. le D^r Lafon revient à ce propos sur ce qu'il a dit dans le *Bulletin de la Société*, 1957, pp. 165-169 (Louis d'Orléans et Jean d'Angoulême).

La sculpture de la fin du Moyen-Age dans le Bas-Limousin fait l'objet d'une étude de M^{lle} Brousseau dans le *Bulletin de la Société archéologique de Brive*, 1960, qui consacre une bibliographie à l'ouvrage de notre collègue, M. André Delmas, sur le *Pays de Terrasson pendant le Moyen-Age*.

Les fontaines consacrées du pays de Béarn ont été recensées par M. C. Lacoste, dans le *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 1960.

Le *Bulletin philologique et historique* (jusqu'à 1610) du Comité des Travaux historiques, année 1959, a le plus riche contenu et l'on ne saurait

trop en marquer l'intérêt. On ne retiendra ici que la communication de M. François Maillard : *Mouvements administratifs des baillis et des sénéchaux sous Philippe le Bel*, qui concerne notamment la sénéchaussée du Périgord-Quercy et ses titulaires.

A cette longue revue, M. Lavergne pense qu'il y a lieu d'ajouter le vol. *Bazas et le Bazadais* (Actes du XIII^e Congrès d'études régionales tenu dans cette ville par la Fédération historique du Sud-Ouest). L'achat de cet ouvrage de collection est aussitôt décidé.

Excursion archéologique. — M. le Secrétaire général donne un rapide compte rendu de l'excellente sortie du dimanche 11 juin. A Beynac, le car s'est arrêté à quelques mètres seulement de l'entrée du château, évitant ainsi aux participants la grimpe habituelle par le village. La visite de l'intérieur du château s'est faite sous l'aimable conduite du régisseur, M. Duplaquet. Il va de soi que dans leurs explications, les guides de Beynac nous ont habitué à quelque fantaisie. Archéologiquement parlant, il convient d'insister sur les importantes réparations faites au château depuis soixante ans et sur les modifications qu'elles ont apporté à l'économie générale et à la silhouette même de la forteresse. Du point de vue de l'histoire, le château, démoli en 1214 par Simon de Montfort et ses croisés, ne paraît pas avoir été mêlé de près à la guerre de Cent ans ni aux guerres de religion. L'absence de documents d'archives explique en partie ce rôle négatif.

L'arrêt suivant se fit devant l'église de Cénac, M. Jean Secret, parlant au micro, détailla l'élégante abside romane à deux absidioles de cet ancien prieuré de Moissac : le reste de l'église a été rebâti au siècle dernier.

On rejoignit Carsac pour assister à la messe que le curé, M. l'abbé Deltreil, avait bien voulu retarder d'un quart d'heure, à la demande du Bureau. Au prône, notre collègue salua les membres de la Société et exprima la reconnaissance qu'il gardait au chanoine Roux et à l'architecte Cocula d'avoir rendu possible la restauration parfaite dont l'église de Carsac a bénéficié. La messe dite, M. Secret présenta l'attrayant édifice et M. le curé sut faire valoir avec éloquence le chemin de croix spécialement exécuté pour son église par le sculpteur Zak.

A 13 heures, l'Hôtel Jardel, à la tête du pont de Groléjac recevait dans sa belle salle les membres de la Société venus en car ou en voiture particulière. Le repas, largement servi et bien arrosé, fut apprécié de tous.

Après avoir donné un coup d'œil, sur le pont, à la Dordogne, on gravi le tertre où voisinent l'église et le château de Groléjac, on remonta en car pour Veyrignac, avec arrêt à l'église, Sainte-Mondane et Fénelon.

A l'entrée du château, M. S.M. Agelasto avait tenu à accueillir en personne ses collègues de la Société archéologique et leur faire les honneurs de l'admirable esplanade qui sert de massifs et de parterres fleuris l'édifice admirablement entretenu. Les visiteurs passèrent ensuite dans la cour d'honneur où la gracieuse Madame Agelasto se trouvait pour les recevoir. La visite, par petits groupes, d'une partie de l'intérieur du château et de la chapelle fut suivie d'une réception avec petits fours et délicieux rafraîchissements offerte par les maîtres de céans. Un colloque animé se poursuivit dans la bibliothèque, où M. Agelasto a réuni des livres rares sur Fénelon et reconstitué, à prix d'or, une collection de lettres originales de l'illustre prélat.

Dans une brillante improvisation, M. Jean Secret exprima à M. et à M^{me} Agelasto les remerciements de la Société, et les félicita de la ferveur qu'ils apportaient dans leur rôle de propriétaires d'une demeure historique exceptionnelle à tous égards.

L'excursion prit fin à l'église de Saint-Julien-de-Lampou où l'on put, avant qu'elles ne se dégradent davantage, apprécier la qualité des fresques du xvr^e siècle ornant les voutains de l'abside : elles ont été étudiées dans le *Bulletin* de la Société en 1945.

A cette relation du secrétaire général, M. Secondat ajoute le point de vue du trésorier. Toutes les places du car n'ayant pas été occupées, on a frisé le déficit. Peut-être avait-on fixé trop bas le prix de cette promenade. De toute manière, il faudra faire le nécessaire à l'avenir pour que le car soit complet au départ.

Communications. — M^{me} Gardeau nous adresse l'étude qu'elle vient de terminer sur la faïencerie de Montpeyroux. Notre savante collègue a, comme on sait, pu rassembler quelques rares spécimens de cette fabrique au musée, qu'elle a créé, de Villefranche-de-Lonchat. Cet article paraîtra dans le *Bulletin*.

M. Lavergne fait connaître que la pierre de Saint-Augûtre, dont il avait été question à la séance de mai, est maintenant en sûreté au Musée du Périgord. Cet heureux résultat est dû en tout premier lieu à l'intervention de M. le Maire de Couloumeix-Chamiers qui a obtenu de la propriétaire, M^{me} l'amirale Pradier, son consentement pour le transfert au Musée de cette ancienne borne de juridiction. Il convient de souligner aussi le concours efficace de la Municipalité de Périgueux qui a facilité ce transfert, en mettant à la disposition de M. le Conservateur du Musée le camion et les quatre hommes nécessaires.

L'assemblée enregistre cette nouvelle avec satisfaction, elle vote des félicitations à l'adresse de MM. les Maires de Couloumeix-Chamiers et de Périgueux qui se sont personnellement intéressés à ce que le vœu émis ici même soit rapidement suivi d'effet.

Le 11 juin, en passant sur le pont de Cénac, les membres qui prenaient part à l'excursion ont déploré que le site de Domme soit toujours gâché par l'espèce de champignon ou kiosque qui voisine le vieux moulin restauré.

A ce propos, M. Lavergne indique que dans sa séance du 1^{er} nivôse an V (2 décembre 1796), l'administration centrale du département de la Dordogne, statuant sur une pétition des habitants de Domme, les autorisa à démolir la partie des murs de l'ancienne enceinte qui interceptait le vent nécessaire au moulin à moudre du sieur Mazel. Les matériaux provenant de la démolition seraient mis en vente par les soins de la municipalité de ce canton, et enlevés au fur et à mesure par l'acquéreur de façon à débayer la place (Arch. Dép. Q^o 48, fol. 25 v^o). Le peu qui subsiste encore des remparts de Domme, si chargés de gloire, n'a été classé qu'en 1942 !

M. Ponceau a fait le relevé de deux cabanes en pierres sèches de la commune d'Auriac-du-Périgord ; il le commente brièvement.

M. Secondat ajoute une observation sur la difficulté qu'il y a à dater avec quelque précision cette sorte d'édifices, dont tant de spécimens de tout âge existent encore dans nos « causses ».

M. Secondat indique les mesures prises par le Bureau pour faciliter la vente en librairie des *Mélanges* offerts à M. Géraud Lavergne.

M. le D^r Lafon, durant le séjour qu'il vient de faire en Vendée, a visité quelques uns des monuments mégalithiques dont cette région est abondamment pourvue.

M. l'abbé Yon, de passage à Périgueux, n'a pas voulu manquer d'assister à la séance de ce mois ; il a visité dans la journée le château de Fénelon et nous confirme l'intention de M. S.M. Agelasto de créer un musée fenelonien.

Il rappelle ensuite les conditions dans lesquelles il a eu affaire à une Américaine de Los Angeles dont l'arrière grand-père, venu d'Irlande avait vécu au Canada et prétendait rattacher son patronyme à celui de l'abbé François de Salignac-Fénelon, missionnaire dans la Nouvelle-France. On sait que notre distingué collègue a consacré à cet homme d'église une de ses thèses de doctorat ès lettres.

Admission. — M. Jean-Pierre Magnol, rue P.-L.-Courier, Périgueux ; présenté par M. et M^{me} Ponceau.

M. l'amiral Jacquinoï de Presle, château de Saint-Martial-Laborie, à Cherveix-Cubas, en lieu et place de son regretté père, M. Henry de Presle.

Le Secrétaire général.

G. LAVERGNE

Le Président,

D^r Ch. LAFON

SEANCE DU JEUDI 3 AOUT 1961

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT

Présents : 22. Excusés : 2.

Félicitations. — M. L. Plazenet, officier des Palmes Académiques.

Entrées d'ouvrages et de documents. — *Bazas et le Bazadais.* (Fédération historique du Sud-Ouest. Fêtes du XIII^e congrès d'études régionales, tenu à Bazas, les 7 et 8 mai 1960.) Bordeaux, éd. Bière, 1961. In-8°, 243 p., ill. ; achat par souscription ;

Bulletin de l'Association des Amis de Saint-Jacques de Compostelle, années 1957-1961, nos 1 à 8 ; envoi de l'Association, 87, rue Vieille-du-Temple, Paris (3^e) ;

Brochure en quatre langues sur l'Exposition européenne d'art roman, qui se tient à Barcelone et à Santiago-de-Compostela, du 10 juillet au 10 octobre 1961 ; avec la carte des chemins de Saint-Jacques en France et en Espagne, tels que les décrit le *Liber Sancti Jacobi* (XIV^e s.), aux archives de la cathédrale de Santiago ; don de M. Jean Secret ;

14 photographies de l'église de Carsac-de-Carlux, par M. Guy Rivière, de Sarlat ; formats 135 × 230 et 120 × 175 ; don de M. l'abbé Delteil, curé de Carsac.

M. le Président exprime des remerciements aux donateurs et tout spécialement à M. le Curé de Carsac qui a enrichi avec générosité notre photothèque.

Revue bibliographique. — Dans le *Bulletin monumental* 1961, 1, M. Marcel Aubert poursuit son étude : *La Construction au Moyen-Age*. (L'architecte.)

« La France restera-t-elle le dernier pays d'Europe sans protection contre le vandalisme architectural ? » Cette question est posée par M. Dupuy-Pacherand, urbaniste, dans *Sites et Monuments*, avril-juin 1961.

Par le canal de *Vieilles maisons françaises*, juillet 1961, M. Sarradet, conservateur régional des Bâtiments de France, informe le public de l'ouverture du château de Puyguilhem ; tous les jours, sauf le mardi ; entrée : 1 NF. Fermeture en octobre. Pour meubler ce château, M. Sarradet recueille tous renseignements et souvenirs sur les familles de la Marthonie et Chapt de Rastignac.

Le Périgourdin de Bordeaux, juillet-août 1961, sous la rubrique « Il y a 25 ans ! » rappelle que la Société archéologique, ayant été obligée de quitter le Château-Barrière, s'est installée dans l'hôtel de Fayolle, dont elle a fait l'acquisition.

M. le Secrétaire général précise que notre Compagnie fut en effet mise en demeure par M. Lachambaudie, alors administrateur de l'Asile Jay de Beaufort, de vider le local qu'elle occupait audit Château-Barrière depuis le mois de juin 1912. Grâce aux démarches répétées de l'archéologue Charles Durand, adjoint au maire de Périgueux et vice-président de la Société, l'immeuble, classé monument historique, avait fait l'objet des réparations nécessaires, subventionnées par l'Etat et la Municipalité de Périgueux ; mais il n'avait pas fallu moins de huit ans pour aboutir au bail de longue durée qui fut consenti par la Commission administrative de l'Asile. La prise de position désagréable de M. Lachambaudie est antérieure à juin 1935, date à laquelle le Bureau de la Société se fit donner mandat de louer ou d'acheter tel immeuble qui paraîtrait convenir le mieux comme siège social. La première réunion tenue céans fut l'assemblée générale de mai 1937.

Correspondance. — M. l'abbé Pommarède a écrit à M. le Président pour lui signaler que la pierre de Saint-Augùtre, considérée comme miraculeuse, n'est pas la seule borne de juridiction existante ; il en reste une autre, la « Pierre Penlaire », à Coursac, dans le voisinage du château de Manou. Dont acte.

L'entrée de la pierre de Saint-Augùtre au Musée du Périgord a été officiellement annoncée à M. le Secrétaire général par M. Soubeyran, conservateur.

L'Association des Vieilles Maisons françaises invite notre compagnie à déléguer un de ses membres à la journée des V.M.F., le samedi 2 septembre, au château de Verteuil (Charente) ; un goûter y sera offert à 17 h. 30.

Communications. — M. Lavergne donne lecture d'une lettre écrite le 12 floréal an V (1^{er} mai 1797) par le commissaire de police de Sarlat au directeur du jury de l'arrondissement. Ce document qui nous révèle une situation des plus tendues, du fait de l'agitation politique menée à la fois par les jacobins et les contre-révolutionnaires, est une épave du greffe du tribunal de Sarlat ; il sera publié dans le *Bulletin* avec un commentaire.

M. Jean Secret a noté, dans *La Vie du Rail*, de juillet 1961, un article illustré sur la grotte des mammouths à Rouffignac ; et dans *Le Jardin des Arts*, de juillet-août, plusieurs photos du Périgord et de

Périgueux, illustrant un article de Françoise Choay, *La France insolite*. Il a également relevé dans *Connaissance des Arts*, juillet 1961, que Fragonard et Bergeret de Grandcourt, se rendant à Rome en 1773, firent un détour par le Périgord et le Bas-Quercy. Au passage, en octobre, Fragonard croqua un pique-nique dans notre région ; ce dessin se trouve reproduit mais il n'a rien de caractéristique.

Notre vice-président vient de visiter l'Exposition d'art roman de Saint-Jacques-de-Compostelle, constituée surtout par l'ensemble des édifices religieux de la ville et par des photographies. Il fait le compte rendu le plus élogieux de l'Exposition : Trésors de la sculpture gothique en Languedoc, qui se tient en ce moment à Montauban. Il a été à même de faire certains rapprochements entre des œuvres de sculpture exposées et des Vierges conservées dans les églises d'Agonac et de Beaumont. Il faudra bien, quelque jour, organiser à Périgueux une exposition analogue à celle qui honore le chef-lieu du Tarn-et-Garonne et le meilleur en œuvre, M. le Professeur Durliat, de la Faculté des Lettres de Toulouse.

M. Secret signale, dans le chantier de construction de Sainte-Marthe, à la Cité, la mise au jour par les excavatrices de plusieurs arcs de voûte appareillés de pierres plates, paraissant plutôt du haut moyen âge que de l'époque gallo-romaine. Ils ont été relevés et photographiés par le service compétent.

M. Secondat ajoute une observation au sujet d'un bloc de maçonnerie dégagé au voisinage de ces arceaux et portant des traces de peinture.

M. Secret entretient l'assemblée des travaux confortatifs en cours à l'église de la Cité. En vue des injections massives de ciment à faire dans le mur nord de la première travée (coupole ouest), on a dû déposer le rétable dit de Saint-Pierre, qui provient de la Mission, et l'envoyer chez le réparateur, car il est en assez triste état. Cette boisserie cachait l'élégante arcature à six éléments qui orne de ce côté la partie médiane et inférieure de la paroi. On savait qu'elle existait, mais on n'en avait pas de dessin exact. Ce travail de dégagement a permis en outre de constater que le tombeau de l'évêque Jean d'Asside, actuellement dressé contre le mur sud de la même travée, se trouvait autrefois du côté nord. Les Monuments historiques ont l'intention de le remettre à la place qu'il occupait primitivement.

Ces remises en ordre soulèvent d'autres questions sur lesquelles notre vice-président aura à revenir. Plusieurs membres sont d'avis que le vaisseau de la Cité gagnerait à être débarrassé des rétables qui y ont trouvé un refuge. M. Secondat observe que ce sont ces boiseries qui sont le plus admirées par les touristes.

M. Secret annonce qu'un spectacle « Son et Lumière » a été préparé pour la cathédrale de Sarlat. A cette occasion, M. et M^{me} Ponceau ont dressé un plan exact de cette église : il n'en existait aucun de valable jusqu'ici, pas même aux Bâtiments de France.

M. le Dr Lafon donne lecture d'une partie de la savante étude qu'il vient de consacrer à la « famille, la maison et la porte de Périgueux ». Il est suivi avec un vif intérêt par l'assemblée.

Excursion archéologique. — Le Conseil d'administration réuni le 25 juillet, a choisi la date du dimanche 24 septembre pour l'excursion d'automne 1961. Il a adopté l'itinéraire proposé par MM. Secret et

Lavergne : Terrasson (visite dirigée par M. André Delmas), Condat-sur-Vézère, Aubus (rétable), et chapelle Saint-Rémy d'Auriac.

M. Secondat avait étudié de son côté un autre itinéraire dans la région de Clermont-de-Beauregard : il sera retenu pour l'année prochaine.

Admission. — M. Christian de Meslon, propriétaire viticulteur, à Planques, par Bergerac ; présenté par MM. Pierre et Yves Jouanel.

Le Secrétaire général.

G. LAVERGNE

Le Président,

D^r Ch. LAFON.

SEANCE DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 1961

PRÉSIDENTIE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT

Présents : 26. Excusés : 2.

M. le Président est heureux de saluer le maître sculpteur Gilbert Prival qui assiste pour la première fois à nos séances.

Nécrologie. — M. l'abbé Breuil, de l'Institut, membre d'honneur de notre compagnie ; MM. Flamant et Laporte.

L'assemblée s'unit aux condoléances exprimées par M. le Président.

Remerciements. — M. de Meslon.

Entrées d'ouvrages et de documents. — *Espagne. Les routes de l'art roman.* Publication de la Direction générale du tourisme espagnol. Dépliant de 12 p., ill., et prospectus annexe ; envoi du Ministère des Affaires étrangères, direction des Relations culturelles, Madrid ;

Roussot (A.), Notes sur l'art préhistorique. — La grotte de Lascaux, 21 p. ronéotyp. 21 × 27, avec des croquis ; don de l'auteur ;

La tour de Jaillier, à Auriac-du-Périgord, et plan des fortifications de Périgueux au XVIII^e siècle, par Guy Ponceau ; hommage de l'auteur.

M. le Président exprime aux donateurs les remerciements de la Société.

Revue bibliographique. — Dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 2^e trimestre 1961, M. Polge nous entretient *De quelques noms communs, patronymes et toponymes gersois.*

M. le D^r Lafon signale l'intérêt du troisième volume de M. H.-P. Eydoux, *Hommes et dieux de la Gaule*. Il a trouvé dans l'ouvrage de M. Maurice Prat, *Les femmes de la Régence* (Paris, Berger-Levrault, (1961), des pages concernant le comte de Rions (et non de *Riom*) et la belle Aissé.

Invitation. — Le Comité régional « Périgord » de la Société des Vieilles Maisons françaises organise pour le samedi 9 septembre une promenade touristique dans le Bergeracois, avec visite de plusieurs châteaux.

Inauguration. — Dimanche 3 septembre, à 11 h. 30, a été inaugurée avec solennité la statue de Montaigne due au ciseau du maître Gilbert Privat. Taillée dans la pierre, elle est d'allure et d'expression toute différente de celle, en bronze, de Lanno, envoyée à la fonte par l'occupant durant la seconde guerre mondiale. La statue a été placée à l'entrée des allées de Tourny, à gauche de l'allée centrale et face à la rue Victor-Hugo. L'Académie, récemment constituée, du Périgord, a obtenu de la municipalité que cette érection coïncide avec les festivités organisées pour l'inauguration du Palais des Fêtes de Sainte-Ursule. A cette occasion, des discours ont été prononcés par M. Barrière, maire de Périgueux, J. Saint-Martin, représentant la Société des Amis de Montaigne, M. Pierre Grassé, de l'Institut, président de l'Académie du Périgord, et Babin, recteur de l'Académie de Bordeaux. M. le D^r Lafon était invité à cette brillante cérémonie en qualité de président de la Société historique et archéologique du Périgord.

Communications. — M. le Président a reçu du D^r Jacques Gay une notice biographique concernant un enfant d'Exécideuil, Ernest Gay, qui fut, il y a une quarantaine d'années, une des personnalités de la Capitale.

Né le 7 avril 1847, il servit comme lieutenant dans les Mobiles de la Dordogne et sa brillante conduite lui valut la Croix de la Légion d'Honneur. Il a raconté ses souvenirs de guerre dans *Le Commandant Marty, Le Sergent Villajoux, Six mois à l'ennemi, La guerre en province, 1870-71*.

Journaliste, homme de lettres, Ernest Gay fut plusieurs fois lauréat de l'Académie Française et de la Société des Gens de Lettres, dont il fut vice-président honoraire. En 1880, il fonda la *Revue Libérale* où collabora notamment Raymond Poincaré. Il a publié de nombreux ouvrages d'histoire et de voyages ; *La question tchèque, La Bohême à vol d'oiseau, L'Algérie d'aujourd'hui, la Tunisie d'aujourd'hui* et même des romans.

Ernest Gay a parfaitement su mener de front son œuvre d'écrivain et son activité politique. Elu, le 23 avril 1893, conseiller municipal du quartier de la Porte Dauphine, il fut constamment sur la brèche jusqu'en 1920. Vice-président du Conseil municipal de 1915 à 1918, il vit fêter par ses collègues de l'Hôtel-de-Ville, le 14 mai 1919, ses vingt-cinq ans de mandat. Vice-président, en 1918, du Conseil général de la Seine, il fut élu président de cette assemblée le 7 juillet 1920. Ce long passage aux affaires lui a inspiré des livres comme *Nos édiles, Couloisses de l'Hôtel-de-Ville*, et surtout *Paris héroïque*, deux gros volumes où sont relatés par un témoin bien placé les événements de 1914-1918 à Paris.

Ernest Gay est mort dans cette ville le 30 avril 1939.

M. Jean Lassaing donne lecture de plusieurs lettres confidentielles que le préfet de la Dordogne, baron Maurice, écrivait au ministre de l'Intérieur durant la campagne de France. Il y exprime ses inquiétudes et ses craintes, justement fondées sur l'épuisement du pays et la détérioration de l'esprit public. Cette correspondance apporte beaucoup d'inédit à l'histoire encore mal connue de cette fin de l'Empire (1814).

M^{me} Ponceau dépose sur le bureau le dessin et le plan mentionnés aux *Entrées*.

M. Saint-Martin a relevé, dans le *Tableau des provinces de France*, d'Alcide de Bonne-Case (1664, in-12), quelques pages sur la géographie du Périgord, comme on la concevait au temps du Roi-Soleil. Elles ne diffèrent guère, quant au fond, des ouvrages du même genre déjà signalés dans le *Bulletin* (Zinzerling, Savinien d'Alquié, etc.).

M. Alain Roussot revient sur le décès de M. l'abbé Breuil, il compte rendre un hommage spécial dans le *Bulletin* à ce grand savant qui joua un rôle décisif dans plusieurs découvertes préhistoriques de notre département.

Le Dr Lafon a réussi à identifier l'hôtel d'Engolesme, à la Cité, avec le logis roman du Château-Barrière dans lequel se sont tenues, durant quelques années, les séances de notre Société.

M. Secondat signale la découverte d'un souterrain-refuge au centre du village de Lauterie, commune du Change. Il a accompagné sur les lieux M. Jean Lassaigne, et au cours d'une visite rapide — car on ne pouvait arrêter trop longtemps les travaux d'adduction d'eau, — notre trésorier a pu faire d'utiles observations. Bien que refermé, le souterrain restera cependant accessible.

Admission. — M. Patrick Esclafer, 149, rue de Paris, Angoulême (Charente) ; présenté par MM. Lavergne et Ponceau.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

Dr CH. LAFON.

PRESENCE AUX REUNIONS

M^{mes} Aublant (2), Bastid (1), Chantal (1), Fellonneau (3), Lafon (1), Marsac (3), Médus (2), Mongibeaux (1), Montagne (1), Plazanet (1), Ponceau (3), de Saint-Périer (1), Villepontoux (2) ;

M^{les} Barnier (2), Corchand (1), Desbarats (1), Mallet (1) et Marquessat (1) ;

MM. Ardillier (1), d'Artensec (1), Aublant (2), Bardy (1), Becquart (1), Borias (2), Chantal (1), Fellonneau (1), Lafon (3), Lavergne (3), Michéa (1), Montagne (1), Plazanet (1), Pittard (1), Ponceau (1), Gabriel Privat (1), Roussot (1), Secondat (3), Secret (2), Saint-Martin (3), Vaudou (1), Vergnaud (1), Vignal (1), Villepontoux (2), l'abbé Yon (1).

Clermont-de-Beauregard

Aperçu d'histoire politique et nobiliaire

(SUITE ET FIN)

A la mort de Thomas de Pons, ses biens échurent à son père Charles, échanson du roi Louis XI ⁵⁷. Après lui, les de Saint-Maurice, s'ils continuent, jusqu'au milieu du xvii^e siècle, à se dire seigneurs de Clermont, ne tiennent plus dans la châtellenie le rôle prépondérant qui avait été le leur au cours de la guerre de Cent ans. Même, on les voit s'effacer devant une autre famille de petite noblesse, les de Ratevoulp ⁵⁸.

Déjà, en 1385, Hélie de Ratevoulp, pour ce que possédait sa femme, Marie de Clermont, dans la juridiction de Vergl, avait prêté hommage au comte de Périgord ⁵⁹. Vient ensuite Archambaud, père de Jean I, damoiseau de Clermont et seigneur de Fayolle ⁶⁰, dans cette même seigneurie, du fait de son mariage avec Marguerite de Fayolle. Il rendit, pour sa maison noble de Fayolle, l'hommage lige à Charles de France, duc de Guyenne, le 3 novembre 1469, et à Pierre de Beaujeu, gouverneur pour le roi dudit duché, le 4 septembre 1472 ⁶¹. Il passa, le 9 janvier 1469, un accord avec Thomas de Pons au sujet de la justice de Clermont ⁶².

Son fils, Jean de Ratevoulp, dit le jeune, régla par compromis, le 10 mars 1477, son différend avec la dame de Saint-Alvère touchant les limites du fief de Ratevoulp ⁶³. Nous ne connaissons pas de façon certaine le nom de sa femme dont naquit un fils: Mathurin, marié, le 19 octobre 1483, à Françoise d'Abzac de Beauregard ⁶⁴.

Leur fille unique, Marguerite de Ratevoulp, contracta mariage avec un nouveau venu dans le pays, Louis de Chaumont, seigneur de la Batut ⁶⁵, qui se titre désormais de Clermont et de Fayolle. Entre

57. Lachenaie-Desbois, *op. cit.*, col. 84.

58. Auj. Ratevoul, ham., comm. de Ste-Alvère, arr. de Bergerac. — Ils portaient « d'or au lion de gueules » (Périgord, CLXXVIII, fol. 248).

59. De Cumont, *op. cit.*, p. 59.

60. Périgord, LI, fol. 159.

61. Arch. des Basses-Pyrénées, E. 718. — De Cumont, *op. cit.*, p. 108.

62. Périgord, *ut supra*.

63. Id., CXVII, fol. 70 vo. — Jean II est cité à comparer dans un arrêt du Parlement de Bordeaux, en même temps que frère Gratien-Arnaud de Ratevoulp, religieux bénédictin et prieur de St-Jacques de la Vergne (Arch. des B.-Pyr., E. 718). (Voir Pièces justificatives).

64. De Saint-Saud, *Généalogies périgourdines*, 2^e série, 1925, p. 27; indique Hélise de « Montreboe » (Monfreboeuf), qui serait aussi mère de Jeanne de Ratevoulp, mariée à Jean de Buade en 1482.

65. Repaire noble, comm. de St-Astier. — Son père Guillaume de Chaumont, seigneur de la Batut, prêle hommage au comte de Périgord en 1502 (de Cumont, *op. cit.*, p. 114). C'est le mari de Catherine de Clermont de Piles, à ne pas confondre avec les Toucheboeuf de Clermont. Voir *supra*, la note 18.

1513 et 1540, les deux époux conclurent avec l'évêque de Maillezais, représentant de Louis d'Estissac, seigneur de Montclard, un arrangement relatif à la justice seigneuriale de Fayolle ⁶⁶.

Marguerite mourut le 16 juillet 1540, mais son mari devint no-nagénaire et décéda au château de Clermont, le 8 septembre 1577 ⁶⁷.

Ils avaient eu trois enfants: un fils, Geoffroy, seigneur de la Batut ⁶⁸, et deux filles: Françoise, mariée à François de Fanlac de Sainte-Orse; et Marguerite, qui s'unit d'abord à Robert Jaubert, et devenue veuve, se remaria avec Charles de Cladech, seigneur de Péchaud ⁶⁹.

*
* *

Au début du XVII^e siècle, le représentant des Chaumont était Antoine, seigneur de Clermont et de la Batut, chevalier de l'Ordre du Roi ⁷⁰. De son mariage avec Isabeau d'Aubusson de Beauregard étaient nés deux fils: Louis, qui suit; Foucaud, qui fut d'église; et une fille: Louise, laquelle épousa, le 3 septembre 1619, Joseph de Belcier, sieur de la Peyronnie, et veuf de Ponce de Vassal ⁷¹.

Louis de Chaumont contracta mariage, le 16 avril 1624, au château de Bridoire, avec Louise de Pardaillan, fille de Blaise, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, seigneur et baron de la Motte-Gondrin, et de Barbe de Pardaillan, dame de la Motte et de Bridoire ⁷².

Ceux-ci constituaient ensemble à leur fille une dot de 24,000 livres, par paiements échelonnés. Au mari, son frère Foucaud, qui n'avait encore reçu que les quatre mineurs, faisait abandon de tous ses biens, à l'exception du château de la Batut, dont il tenait à garder la jouissance jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un bénéfice ecclésiastique suffisant ⁷³.

66. Arch. dép. de la Dordogne, H E. 1835 (Taillefer), 1. Ce n'est malheureusement qu'une analyse informelle. — Rappelons qu'après avoir été réunie au domaine royal par sentence du Parlement de Bordeaux, en date du 15 août 1510 (Arch. des Bses-Pyr, E. 718), la justice de Clermont fut donnée par François I^{er} à Bertrand d'Estissac, seigneur de Montclard, entre 1515 et 1517; en 1530, ce monarque autorisa Louis d'Estissac, fils du précédent, à la réunir à celle de Montclard ou serait transféré l'auditoire (*Catalogue des Actes de François I^{er}*, t. VII, n^o 26.209, et t. II, n^o 4.238). De toute manière, il n'y a pas lieu de ranger, comme le fait M. Campagne, *La Maison de Madaillan*, Bergerac, 1900, pp. 216-217, Clermont-de-Beauregard et la Batut parmi les seigneuries principales des Estissac.

67. Périgord, CXXVIII, fol. 14; XXIII, fol. 141 v^o.

68. Il possédait une forge à Veyrines-de-Vergt (Arch. dép. de la Dordogne, B 85, fol. 104). — Périgord, LI, fol. 155, mentionne, en 1572, un Jean de Chaumont, seigneur de la Batut et de Fayolle.

69. Périgord, CXXVIII, fol. 15.

70. *Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord*, t. XX, 1893, p. 85, n. 4.

71. Périgord, *ut supra*.

72. Bridoire, comm. de Rouffignac, arr. de Sigoulès. — Le Père Anselme, *Histoire général. et chronol. de la Maison de France*, t. V (éd. de 1730), pp. 187-188.

73. Arch. dép. de la Dordogne, B. 2938. — Foucaud mourut chanoine de Saint-Astier.

Louise de Pardaïllan mit au monde quatre filles: Louise, Madeleine, Barbe (comme sa grand-mère maternelle), et Jeanne (ou Anne) ⁷⁴; ces deux dernières sont portées pensionnaires au couvent des Dominicaines de Saint-Pardoux-la-Rivière, en 1653 ⁷⁵.

*
* *

Madeleine, la cadette, fut accordée le 15 août 1652 à Pierre d'Abzac, fils de Charles, marquis de la Douze, conseiller du Roi, maréchal des camps, et de Charlotte de Thinon, sa seconde femme; au fiancé revenait le titre de marquis de Lastours et de premier baron du Limousin ⁷⁶.

Malgré le décès de dame Louise de Pardaïllan, les deux promis s'unirent en mariage, sans que les parents eussent donné leur consentement ou assisté à la cérémonie, et le contrat ne fut passé au château de Clermont-de-Beauregard que le 17 janvier 1655.

Madeline aurait pour dot les biens et droits à elle acquis en tant qu'héritière de sa mère et de Foucaud, son oncle, le chanoine, également décédé, et tous ses autres droits. En attendant la liquidation de ceux-ci, le jeune couple aurait la jouissance de la maison de la Batut, meubles et acquêts lui seraient communs et il n'en pourrait disposer qu'en faveur des enfants à naître du mariage. Donation était faite par les époux, à un de leurs enfants mâles, de la tierce ou troisième part de leurs biens. Cette tierce resterait acquise à l'aîné des garçons ou, à défaut, à l'aînée des filles. Si l'époux décédait le premier, la femme garderait la maîtrise et administration des biens maritaux, à charge pour elle de rester veuve, de nourrir et entretenir ses enfants et d'acquitter toutes les charges d'usufruitière. En cas de prédécès du mari, il reviendrait à sa veuve 3.000 livres par forme d'uscle et d'avancement; en cas de prédécès de l'épouse, le mari ne toucherait que la moitié de cette somme. Le contrat serait insinué au siège de la sénéchaussée de Périgueux ⁷⁷.

Ainsi conclu sur un coup de tête, ce mariage, en dépit de ses brillants dehors, devait avoir un tragique épilogue. Le sémillant marquis, devenu en 1659 l'héritier de son père, se déprit vite de Madeleine qui lui avait donné deux fils. Tombé éperdument amoureux de Finette de Pichon, fille d'un président à mortier du Parle-

74. Périgord, CXXVIII, fol. 13 (Copie du testament de Louis de Chaumont, 1669).

75. B. Drouault, Recherches sur le couvent et le bourg de St-Pardoux-la-Rivière, dans le *Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord*, t. XXVI, 1899, p. 351.

76. Courcelles, *op. cit.*, t. E (Abzac, p. 48); — Périgord, CXV, fol. 249.

77. Arch. dép. de la Dordogne, II E 1835 (Taillefer), 75.

ment de Guyenne, il n'hésita pas, pour épouser cette belle maîtresse, à faire périr sa femme légitime par le poison ⁷⁸.

Ce crime, odieusement prémédité, d'Abzac ne l'avait pas commis seul. Pour complices, il avait eu, naturellement, la demoiselle de Pichon, et un gentilhomme limousin, Jacques du Pin, vicomte de Chaillac et baron de Bussière-Boffy ⁷⁹.

Louis de Chaumont, père de la victime, porta aussitôt plainte en homicide contre le marquis son gendre. Farouchement résolu à venger la mort de Madeleine, il n'épargna ni la dépense, ni les fatigues des démarches pour mettre en branle la lourde machine judiciaire dont il attendait le châtiment rigoureux des coupables.

L'emprunt de 400 livres en espèces qu'il fit le 13 juin 1669 à sa fille aînée, Louise ⁸⁰, était destiné, semble-t-il, à faire face aux premiers frais de la procédure. En effet, quelques jours auparavant, un arrêt du Conseil du Roi, donné à Compiègne, avait chargé Pellot, commissaire départi en Guyenne, de continuer les informations ouvertes contre le marquis de la Douze et ses complices et de leur faire leur procès, souverainement et en dernier ressort, devant tel présidial de son choix. Les coupables, où qu'ils se trouvassent, devaient être arrêtés et mis en lieu de sûreté ⁸¹.

Il paraît que Pierre d'Abzac se fit prendre à Beaumont-de-Lomagne, à dix lieues de Toulouse. Le conseiller du roi, Jean Vernhes, lieutenant de la juridiction royale de cette ville, fut spécialement commis par Pellot à l'instruction de l'affaire, avec ordre de se saisir des biens du marquis et d'y établir des commissaires séquestres.

En conformité avec cette procédure, le même Pellot rendit, le 29 septembre, un jugement condamnant d'Abzac de la Douze, pour avoir assassiné sa femme, à être rompu sur la roue, à de grosses amendes envers son beau-père, et aux dépens, dommages et intérêts que celui-ci avait soufferts du fait des poursuites engagées.

78. Sur son hérité paternelle, voir le livre-journal de P. de Bessot, dans le *Bull. précité*, t. XX, 1893, p. 187, note 1; mais pourquoi l'annotateur le présente-t-il comme « l'infortuné époux de Finette Pichon » ? — Dans le récit de ce procès fameux, aux indications de Courcelles, *op. cit.*, t. IX (Abzac, pp. 46-48), nous avons joint les notes de Périgord, CXV, fol. 249, complétées dans la mesure où le permettait l'état du registre par l'arrêt du 29 septembre 1669 du Parlement de Toulouse. Nous remercions notre confrère, M. Blaquièrre, directeur des services d'archives de la Haute-Garonne, de nous avoir envoyé cet article si précieux en communication.

L'article consacré à P. d'Abzac dans le *Dictionnaire de biographie française* de Balteau, Barroux et Prévost (Paris, Letouzey, 1933, col. 247), appelle des réserves.

79. Chaillac, comm. de l'arr. de Rochechouart; Bussière, comm. de l'arr. de Bellac, tous deux en Hte-Vienne. — Ce détail nous est révélé par l'arrêt susvisé.

80. Arch. dép. de la Dordogne, 2 E 1827 (Aitz de Meymy), 13. — L'acte a été passé au château de Clermont, présent Antoine d'Escatha, sieur de la Rizonne, grand ami de Louis de Chaumont.

81. D'après Périgord, CXV, fol. 249; comme tout ce qui suit.

Il n'était pas rare, à l'époque, que les gens de qualité, reconnus coupables et frappés d'une peine afflictive, obtinssent par leur entremise, un délai de grâce. Sans doute fut-ce le cas pour Pierre d'Abzac qu'on retrouve, en 1669, prisonnier, avec son acolyte Jacques du Pin, à la conciergerie du Parlement de Toulouse ⁸². Finette de Pichon ne tarda pas à les rejoindre. Déguisée en homme, alors qu'elle allait retrouver son mari pour lui donner des conseils et concerter avec lui sa défense, elle fut reconnue, appréhendée et gardée aux prisons de la ville ⁸³.

Cependant, à Fayolle, et sur le point de partir pour Toulouse, où la procédure allait se dérouler devant le Parlement, Louis de Chaumont faisait son testament (29 avril 1669). Entre autres dispositions, à son petit-fils orphelin de mère, Jean-François d'Abzac, qu'il avait recueilli et nourri, il abandonnait tous les dépens et amendes qu'il escomptait bien lui être alloués à raison de l'homicide de sa fille ⁸⁴.

Le procureur général du roi soutenait la cause du sieur de Clermont contre le marquis d'Abzac et le baron de Bussière-Boffy, tous deux condamnés à mort par contumace. Dès le mois de mai, s'engagea entre les parties adverses un duel farouche. Faisant tête avec une incroyable audace, tablant encore sur le crédit de leur nom, les prévenus exploitèrent sans vergogne toutes les ressources de la chicane, ne fût-ce que pour gagner du temps.

Un arrêt a été rendu le 3 juillet: du Pin se porte opposant. D'Abzac, pour ne pas être en reste, demande la cassation de la procédure menée contre lui à Beaumont-de-Lomagne. Apprend-il que le Parlement de Bordeaux l'a déclaré coupable du rapt de Finette? Il proteste de la loyauté de son mariage avec elle et demande à être relaxé de cette prétention, avec tous dépens, dommages et intérêts, tant contre le procureur général du roi que contre le président de Pichon, qui a introduit la plainte. Il poussera la forfanterie jusqu'à accuser de faux et d'usage de faux le sieur de Chaumont et réclamer contre lui 1.000 livres d'amende ⁸⁵!

Corbinelli était pleinement fondé à écrire à Bussy-Rabutin, le 25 septembre: « C'est un aussi fameux procès qu'on ait encore vu au monde. Il y a des difficultés et des incidents dignes de mémoire » ⁸⁶. S'il avait donné suite à son intention de les conter à son correspon-

82. Arrêt du 29 septembre 1669.

83. *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy, avec sa famille et ses amis* (1666-1693). N. éd. par L. Lalanne, Paris 1858, t. 1^{er} p. 208, n° 197 (Corbinelli).

84. Même référence qu'à la note 74.

85. Tout ce qui suit est emprunté à l'arrêt de 1669. L'arrêt du Parlement de Bordeaux dont il est question n'a pas été retrouvé aux Archives de la Gironde.

86. Même référence que note 83.

dant, l'historien aurait moins à regretter les lacunes du dossier et le mauvais état du registre où fut transcrit l'arrêt définitivement rendu par le Parlement de Toulouse le 29 septembre 1669.

« Suivant l'énormité du meurtre et autres excès dont il est question dans le procès et procédure », le marquis d'Abzac était condamné à avoir la tête tranchée sur l'échafaud dressé place du Salin; Louis de Chaumont recevrait 24.000 livres de dommages et intérêts et 6.000 livres pour faire dire des messes pour le repos de l'âme de la marquise de la Douze, dans l'église où elle était inhumée. La signature et l'écriture du sieur du Pin ferait l'objet d'une vérification par experts. L'enquête commencée contre la demoiselle de Pichon serait continuée dans les six semaines à venir. Et, coup de théâtre, le sieur Vernhes, lieutenant de la judicature de Beaumont-de-Lomagne serait appréhendé et conduit en prison !

L'exécution de Pierre d'Abzac suivit immédiatement la sentence. Un témoin⁸⁷ a souligné « l'attitude héroïque et sans affectation » qu'eut jusque sur l'échafaud, face à un bourreau sans expérience, ce beau garçon dévoyé de trente cinq ans.

On constate, en feuilletant avec précaution le registre du Parlement de Toulouse que l'affaire eut des prolongements au cours du mois d'octobre 1669.

Vernhes, détenu à la Conciergerie du Parlement, avait commencé par refuser de répondre. La Cour décida de lui faire son procès comme à un muet. Alors, il rendit son audition et put constituer procureur.

À la nouvelle de l'exécution du marquis de la Douze, valets, domestiques et autres, se prévalant de l'absence du sieur de Clermont et du bas âge du marquis de Vergt, avaient emporté grains et denrées, fait couper et charger le bois, se livrant à des désordres et des pillages scandaleux. Sur requête de Louis de Chaumont, la Cour fit les inhibitions et défenses requises en pareil cas (1^{er} octobre).

Pour finir, le 8 octobre, la Cour ordonna le remboursement des frais de garde du marquis et de la d^{lle} de Pichon, que le procureur général Mazoyer avait avancé de ses deniers et qui s'élevaient, jusqu'au 27 septembre, à 2049 livres 10 sols.

*
* *

Le côté dramatique, s'il domine dans la vie de Madeleine de Chaumont, est heureusement absent de celle de ses sœurs. L'aînée, Louise, d^{lle} de la Feuillade⁸⁸, à nous déjà connue pour le prêt qu'elle consentit à son père, n'est mentionnée depuis que comme marraine

87. *Correspondance de R. de Rabutin...*, t. 1^{er}, p. 232, n° 216 (M^{lle} Dupré).

88. Comm. de Manzac-sur-Vern, cant. de St-Astier.

de Louis de Saint-Ours, son neveu, baptisé, avec un gros retard, dans l'église de Manzac en 1670⁸⁹.

Son autre sœur cadette, Barbe, ou plus familièrement Bargette⁹⁰, avait été mariée, le 3 juin 1653, à noble Gabriel de Véra de la Gaubertie, sieur de la Borie⁹¹, dans Saint-Martin-des-Combes. Deux filles naquirent de cette union, Isabeau et Jeanne, que nous retrouverons plus loin.

Devenue veuve, Barbe se maria en 1658, avec Samuel de Saint-Ours, sieur du Suquet⁹², et cela contre la volonté paternelle. Une brouillerie durable en résulta entre Louis de Chaumont et sa fille. Dans son testament de 1669, il n'a pas manqué de rappeler les mille indignités qu'elle lui fit, allant jusqu'à se saisir de sa personne et le retenir chez elle, à la Borie; le faire prendre dans la maison qu'il avait à Clermont par le sieur de Saint-Ours, piller tout ce qu'il y avait dedans, tuer et blesser plusieurs personnes, même dans l'église. C'était plus qu'il n'en fallait pour que Barbe fût déshéritée, au bénéfice d'Isabeau de la Gaubertie, l'aînée de ses filles du premier lit⁹³.

Tandis que Jeanne, la dernière née des sœurs de Chaumont, et aussi la préférée de son père, qu'elle avait toujours honoré et servi, recevait pour sa part 30.000 livres⁹⁴.

Elle avait épousé Antoine de Rochon de la Peyrouse, sieur de la Chapelle et lieutenant au régiment de Bourgogne, qui fut tué en 1674, dans la campagne d'Allemagne⁹⁵. Restée veuve, elle testa le 15 juillet 1700⁹⁶, mais ne mourut que postérieurement à septembre 1702 dans son château de la Batut, dont elle portait le titre. Son neveu, Jean-François d'Abzac, l'avait faite son héritière universelle en 1684; elle transmit sa succession à l'exclusion des biens de Madeleine de Chaumont, au marquis de la Douze de Montançais, en 1694⁹⁷.

Louis de Chaumont qui plaidait, en juillet 1670, contre du Faure, sieur de Grateloup, décéda quatre ans plus tard⁹⁸.

89. Archives de la Dordogne, E supplément, n° 398 du tome de l'*Inventaire sommaire*, t. 1^{er}, 1906.

90. De Cumont, *op. cit.*, p. 236.

91. Même référence qu'à la note 74.

92. Cf., malgré ses erreurs et incorrections, L. Desvergnès, *Généalogie de la famille de St-Ours*, Paris, 1958, tableau V ix. Je ne sais où il a pris la date de 1658 pour ce mariage. Le Suquet, ou Souquet, se trouve dans la comm. de Coux-et-Bigarroque, cant. de St-Cyprien.

93. Même référence que note 74. — Les informations et condamnations consécutives à ces sévices n'ont pas été retrouvées.

94. Même testament.

95. *Généalogie des familles de Bonfils et Lapeyrouse-Rochon*, Besançon, 1856, p. 48; et de St-Saud, *Nouveaux essais généalogiques périgourdins*, Paris, 1942, p. 113. — La Peyrouse est dans St-Félix-de-Viladeix, cant. de Lalinde, arr. de Bergerac.

96. « Généalogie de la Maison de Calvimont », ms. du fonds de St-Saud, à la Soc. h. et a. du Périgord, p. 55; — arch. dép. de la Dordogne, 2 E. 1528.

97. Courcelles, *op. cit.*, t. IX (Abzac, p. 53).

98. Arch. dép. de la Dordogne, B¹ 1076, fol. 18 v°.

*
**

En dépit de ses dispositions testamentaires, ce ne fut pas sa petite-fille, Isabeau de Vera de la Gaubertie ⁹⁹, mais bien la mère de celle-ci, Barbe de Chaumont, qui, bien qu'exhérédiée, recueillit la succession paternelle. Restée seule maîtresse des biens de Clermont et de Fayolle, la dame du Suquet les régît en femme entendue et exerça tous les droits et prérogatives qui y étaient attachés, que ce fût en matière de rentes ¹⁰⁰, de juridiction ¹⁰¹ ou de droits de tombeau et de chapelle dans l'église ¹⁰².

Son mari, Samuel de Saint-Ours, puis son fils aîné, le sieur du Maine ¹⁰³, moururent après avoir testé chacun en faveur d'elle, le premier le 17 septembre 1649, le second le 7 novembre 1684. Du côté de son autre fils, Pierre, elle ne trouva pas autant d'égards ni de satisfactions. Car, ayant pris une commission pour lever une compagnie de cavalerie, il consumma et vendit tous les fruits et meubles de sa mère, aliéna les biens de son père; du point que dame Barbe se vit réduite à la portion congrue et dans l'incapacité de remplir les conditions matrimoniales de sa fille, Marie de Saint-Ours. Pour échapper aux créanciers de l'enfant prodigue, elle dut présenter une requête civile au sénéchal de Sarlat; satisfaction lui fut donnée le 3 mai 1695 ¹⁰⁴.

Barbe vécut encore assez longtemps pour voir mourir à la Batut, le 8 avril 1704 ¹⁰⁵, sa fille aînée, Isabeau de la Gaubertie, devenue dame de Tayac par son mariage avec Jean-François, chevalier, fils de Léon de Calvimont, baron des Tours-de-Montaigne, Lalande, Néac, et de feu Marie de Beynac ¹⁰⁶.

Aussi est-ce à sa fille cadette, Jeanne, qu'échut l'héritage des Chaumont, la Batut excepté.

Jeanne de Vera de la Gaubertie avait d'abord épousé, le 25 juin 1671, Guillaume de Rochon de la Peyrouse, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siège de Bergerac ¹⁰⁷. Devenue veuve, la dame

99. Périgord, CXXVIII, fol. 18.

100. Arch. dép. de la Dordogne, 2 E 703 (Favareille), 16. — Acte du 16 juin 1686.

101. De Saint-Saud, *Rôles des bans et arrière-bans de la noblesse du Périgord*, Bordeaux, 1930, p. 107.

102. Visite canonique du diocèse de Périgueux en 1686, dans le *Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord*, t. LIV, 1927, p. 200.

103. Terre noble dans Clermont-de-Beauregard.

104. Arch. dép. de la Dordogne, B. 1261, pièce 13. — Pierre de St-Ours et Henri, son fils, ont continué à porter, sans droit, semble-t-il, le titre de seigneurs de Clermont.

105. Arch. dép. de la Dordogne, E suppl. 344 de l'*Inventaire* cité note 89.

106. R. Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. III, 1845, p. 269. — Le contrat est du 13 juin 1660. La défunte n'eut pas d'enfants et son mari se remaria en 1711.

107. De Saint-Saud, *Nouveaux essais...*, p. 114.

de Saint-Félix, comme on l'appelait, convola, le 21 juin 1685, avec M^r Pierre du Cheyron, conseiller secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France, veuf lui-même de Jeanne Gontier de Biran ¹⁰⁸. Elle lui apportait les châteaux de la Gaubertie et de Clermont et sa maison noble de Fayolle, pour lesquels sa descendance a continué à rendre au Roi les hommages et dénombrements d'usage jusque sous Louis XVI.

Depuis la Révolution, les du Cheyron, comtes du Pavillon, se sont noblement perpétués à la Gaubertie et ce qui subsistait, après tant de péripéties d'histoire locale et familiale du château de Clermont-de-Beauregard ¹⁰⁹ n'est sorti de leurs mains que vers 1950, pour devenir la propriété du médecin militaire Ricard d'Esposito. De Fayolle, ou Fageole, plus la moindre trace.

*
**

Au cours de ce résumé, encore bien incomplet, de huit cents ans d'histoire, nous pensons avoir réussi à corriger diverses erreurs et mis en évidence les faits suivants :

a) La suzeraineté du roi d'Angleterre, duc de Guyenne, sur Clermont-de-Beauregard, a été effective de 1259 à 1442, sauf une courte interruption sous Philippe le Bel (1301-1303) ;

b) Après 1303, la seigneurie de Clermont-de-Beauregard n'a passé dans le domaine des comtes du Périgord que très partiellement et d'une façon tout éphémère.

c) La question de la justice seigneuriale après 1510 pose un problème : la donation aux d'Estissac et le rattachement à la juridiction de Montelard n'a été que momentanée. Clermont figure en 1764 sur l'état des justices particulières du Périgord, le justicier est le sieur du Cheyron.

d) Du nombre des familles indiquées comme ayant possédé en propre la seigneurie de Clermont, il faut retrancher les Touchebœuf, les Clermont de Piles, les d'Abzac, les d'Aubusson, les Souillac et les Trévy du Charmail.

e) L'assassinat de l'infortunée Madeleine de Chaumont a été souvent romancé. Certains érudits ou généalogistes ont cherché à atténuer la culpabilité de Pierre d'Abzac en disant qu'il avait obéi à un mouvement de jalousie. Autour de ce drame passionnel s'est même formée une histoire de duel entre le marquis d'Abzac et le

¹⁰⁸. Nous renvoyons, pour la suite, le lecteur à *La Maison de Souillac et sa descendance depuis le ix^e siècle*, Bergerac, 1933 (Du Cheyron du Pavillon, pp. 214-250).

¹⁰⁹. Voir à ce sujet l'article d'Audierne, cité note 1 ; le *Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord*, t. X, 1883, p. 223 (Lettre de Boissérie-Lacroix), et t. LXXXIII, 1956, pp. 120-124 (art. de Jean Secret).

frère (?) de la victime, qui y aurait trouvé la mort. A la suite de cette rencontre, sous les murs de Clermont-de-Beauregard, Louis XIV, irrité, aurait ordonné la démolition du château et envoyé en exil le sieur de Rochon, beau-frère et second du jeune de Chaumont. Aucune preuve valable n'a encore été donnée à l'appui de cette tradition, qui ne paraît pas remonter au-delà du milieu du siècle dernier ¹¹⁰.

Géraud LAVERGNE.

APPENDICE

Au catalogue des nobles de l'élection de Périgueux ¹¹¹, dressé consécutivement à la recherche de la noblesse de 1666, les armoiries de Louis de Chaumont, seigneur de Clermont et de la Balut, sont blasonnées d'une façon différente de celle que donne A. de Froidefond dans *l'Armorial de la Noblesse du Périgord*, I, 153.

Au lieu d'être: *d'azur, à trois huchets, ou cornets, d'argent*, elles sont écartelées: au 1 et 4, à un *épervier sur champ d'argent*; au 2 et 3, à *trois éperviers de sable sur champ d'argent*, avec, sur le tout, *trois cors d'or sur champ d'azur*. — Casque taré de trois quarts, timbré.

Une variante de cette partition est donnée dans la Collection Périgord, vol. CLXXVII, fol. 149: au 1 et 4, *d'argent, à l'épervier perché sur une fasce de sable*; au 2 et 3, *d'argent et de sable de six pièces*; sur le tout, *d'azur à 3 cornets d'argent*.

Le même volume indique fol. 147, comme armes de Barbe de Chaumont, dame du Suquet:

d'azur, à une montagne d'or, surmontée d'un soleil de même:

Et pour celles de sa sœur, Jeanne, d^{lle} de Clermont:

d'azur, à une montagne d'argent, surmontée d'un soleil d'or.
(D'après *l'Armorial général*, Bordeaux, 1696-1699).

Ces derniers blasons sont à rapprocher de ceux de la famille de Clermont:

« *d'azur au soleil d'or* ».

110. Voir note 1, les divers articles parus à ce sujet dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, année 1853.

111. Bibl. mun. de Périgueux, ms. 151, p. 7, n° 39.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1359, 25 juin, Clermont-de-Beauregard. — Pactis et souferte accordés aux maire et consuls de Périgueux par Guillaume d'Arenthon, seigneur de Beauregard et de Clermont.

Orig. pap., 13 x 20 cm., scellé de cire rouge, aux armes de G. d'Arenthon. — Arch. comm. de Périgueux, EE. II, p. 1.

Sapehan tuh aquilh qui aquestas letras verran ni auviran que yo, Guillems Darenthon, senhor de Belregart e de Clarmon, doni e autregi sals e segur pati e sufrenssa a la vila, al maior e aus cosols de Pereguers, e a totas lors gens, companhos e sosmes, e a tot lors bes e loes de mi e de tot mos loes, companhos qui eras son, ni seran, duran lo dih pati e ssufrenssa. Per que deffendi a tos mos companhos, ajudans, alians e adherens de mi, que duran lo dih pati e suffrensa, no ffassan ni donen ni permeten esser fah als dihs senhors, vila e loes e ssomes lors, ni a lors bes ni a lors personas, empeeher, dampnabje, ni destorbí, ne qui en neguna maniera. Lo qual pati e suffrensa avan dit prometi a tener e gardar a mon leyal poder, si no que per mos maiors senhors e amies meos ffos requeregut de far lo contrali. En aquel cas qui conveges a far lo contrali, yo prometi e autregi a ma bona fe de lor sertifiar, mandar e far a saber a lor .viij. jorns .viij. jorns avans, am condissio que ilh sian tengut a mi de ffar e de tener la semblanças. Dat a Clarmon, en festemoni de vertat, del saiel meo [saiel], lo dimart aprep la festa de Senh Johan Babbista, anno Domini M^o CCC^o L^o nono 1.

II

1408. — Extrait des comptes de la ville de Périgueux à l'appui de la note 43 (CC. 71).

Fol. 14. — Item, baylem, lo xxiiij. jorns del mes d'abriel a Berart Pons, senhor de Clarmon, lo qual aviom trames querre al d. luoc de Clarmon, e lo pregem que anes a Chastelnuo, per pregar lo capitani que nos dones sufferta per .i. temps, e ayschamen per ajudar a Guilham Fayart, qui era arestat lay, e donem li, per los despens que fetz en esta vila, am son valet e .ij. rossis; monta... ij. lbr. ij. s. vi. d.

III

1430-1431. — Extraits des mêmes comptes, à l'appui de la note 47 (CC. 77).

Fol. 2 v^o. — Item, beylem lo .iiij. jorn de jenier, que costet d'escrioure la suferta que nos tramesem a Clarmon e aquela que nos aguem del senhor de Clarmon... ij. s. viij. d.

Item, beylem, lo .xx. jorn de feourier, que costet de far una outra vet la suferta que tramesen al senhor de Clarmon e aquela que el nos trames... .ij.s. viij.d.

Fol. 4. — Item, beylem que costet de far la suferta de Clarmon qui comen-set lo .xv. jorn de novembre... ij. s.

1. Ligne 13, on notera la répétition par inattention de .viij. jorns. Ligne 14, saiel, entre cochets, marque l'emplacement du sceau aujourd'hui mutilé.

Fol. 5 v^o. — Item, beylem a Moss Peyr La Peyra, chapela de Clarmon, lo cal enchargem que preges lo senhor de Clarmon que nos dones suferta per ung temps... x. s.

Fol. 8. — Item, beylem, lo dich jorn [12 janvier], a Moss Giraut Borzac, lo cal tramesen a Clarmon, per tractar am lo senhor cum entre nos luy agues suferta... x. s.

Item, beylem, lo .xiiij. jorn de feourier, a Moss Giraut Borzac, lo cal tramesen un altra vet al senhor de Clarmon, per aponchar la suferta... x.s.

Fol. 8 vo. — Item beylem, lo .xiiij. jorn d'octobre, a Forto de Sanchastier lo cal tramesen a Clarmon per tractar cum aguessam suferta e que sertas debas e merquas que nos demandavan se acordessan; monta... xxxiiij .s. iiij. d.

Item, beylem per los despens que fet .i. Angles de Clarmon qui venc per conduire lo dich Forto de Sanchastier; monta... x. s. viij.d.

Item, beylem, lo .iiij. jorn de novembre, que tramesen Tonerra a Clarmon per tractaram lo senhor cum nos dones suferta; monta... xvi. s. viij.d.

Fol. 14. — Primieyramen, avem recebut de Melho de Sauzet, lo cal trohet i. rossi qui era tumbat de nuech jos lo pon de la Ciptat aus Angles de Clarmon qui passavan sobre lo dich pon, e lo dich Melho lo trohet lendoma fora de l'ayga en una terra, e fu acordat que, per so quar lo dich rossi devia esser de la communa, quar era espau, e era estat trobat en notre poder, que nos ne aguen; monta... iiij. escut.

IV

1434-35. — Extraits des mêmes comptes, à l'appui de la note 48 (CC. 78).

Fol. 6 vo. — Item, beylem, lo jorn de sancta Caterina, que tramezem Peyre La Sala a Clarmon, per tractar am lo senhor de Clarmon, cum aguessan suferta de luy, e lo tramezen a Johanot Arramon, per que vengues de part de say, per anar a Lymelh per tractar am lo Inoetenen de Limelh cum nos dones suferta per 1/2 an e beylem ly; monta... xv. s.

Fol. 4. — Item, cum M. Johan de Meymy, al temps que era mayor, agues prestat a Peyr de Chaumon, angles, demoran a Clarmon, la soma de .ix. escut et dimey, e cant feset l'acordi dels debat qu esta vila avia am lo senhor de Clarmon, acoveu que nos promesessam pagar los dichs .ix. escut e dimey, e gran re d'autres chauzas que pagem, a fy que la bona gen d'esta vila estessan en pat, et pagem li; monta... viij. esc. xvi. s. viij.d.

Fol. 7. — Item, beylem a Parsiprestre de S. Marcel, lo cal anet a Clarmon e tracteit am lo senhor de Clarmon cum sertas debat que esta vila avia am lo senhor de Clarmon, se acorderen e per so nos li fezem delhiourar de son voler .i. escut que la dona de la Rocha devia de son talh; monta... .i. escut.

Fol. 14. — Item, fu tractat en nostra annada que gran re de debat que avia entre lo senhor de Clarmon et la gen d'esta vila se acordessan e que, entre esta vila e lo dich senhor de Clarmon, agues suferta per .i. gran temps, e fu acordat que totas merquas que el ni negun autre de sos luox poguessan demandar a negun home d'esta vila fussan quittas, e que jamays non fus re plus demandat, e eytan be que nos quitessan lo dich senhor de Clarmon; sur so el nos donet suferta par .i. an e dimey, e nos la donen a luy, am tout que lo dich senhor de Clarmon ac de nos; monta... xxxiiij. escut viij. s. viij. d.

E la dieha suferta era sens neguna marca de say ni de lay.

V

1435-36. — Extraits des mêmes comptes à l'appui de la note 49 (CC. 79).

Fol. 7. — Item, beylem, lo .xviij. jorn de junh, a Peyr la Sala, lo qual avian trames a Clarmon per portar una requesta al senhor a Clarmon, per alcuneas bestias que avian pres sos companhos am d'autres, e requereguem que lo fezes restituir sa part, per vertut de la sufferta que era entre nos e luy, e lo dich senhor fetz restituir a sos companhos so que lor ne apertenia de lor part, e donem al d. Peyre, per son trabalh e despens; monta... xiiij. s. iiij. d.

Fol. 9 vo. — Item, baylem, lo xxxv. jorn de may, al cappitaine de Corbaffi y al filh del senhor de Monbru y a Mourinat y a lor gens, los quals eran anatz per pendre Clarmon e donem lor una sommada de vi que costet .i. escut; item .iiij. dd. de micha, xij. s.; item iiij. mod. sivada, a .iiij. s. la mod., .xij. s.; item donem a .iiij. homes, los quals porteren lo vi, lo pa, la sivada, .i. ard, a chaseu; monta... i. escut .xxv. s. iiij. d.

Fol. 13. — Item, beylem, per so quar lo senhor de Clarmon no nos volia far guerra e nos suportet tot l'an, e preget al mayor e als cossols que lor plagues que ly donessan qualque chauza, e donem ly una sela e en draps la soma de v. escuts ij. s. viij. d.

Per portar la sela... v. s. viij. d.

Item, beylem lo dich jorn [28 junh], a Mosenhor Girant Borzac, lo qual nos ac per dos mes sufferta del senhor de Clarmon, e donem ly; monta... iiij. s. iv. d.

Item, beylem, lo .xviiij. jorn del mes de septembre, a Mosenhor Girant Borzac, lo qual nos aportet la sufferta d. Clarmon per .i. an, e donem ly per son trabalh; monta... iiij. s.

VI

1436-37. — Extraits des mêmes comptes, à l'appui de la note 50 (CC. 80)

Fol. 6. — Item, beylem a Gontier lo barbier, per los despens que fetz Johan del Tuquet; los companhos d'esta vila l'avian pres e naffrat e per razo, quar nos aviam sufferta del senhor de Clarmon, ont lo d. Johan demorava en garnisso; nos lo reparem e pagem los despens al d. Gontier que li avia fach, per so que no ne aguessan dampnatge a temps a venir; monta... ij. lbr.

Fol. 8. — Item, beylem, lo d. jorn [20 novembre], a la dona de Clarmon, la quala venia de Bruzac e s'en anava a Clarmon e passet per esta vila e donem ly, per tal que nos agnes recomandatx deveu son marit, .iiij. mod. de sivada, a viij. ard, la mod., e quatre quartas de vi, a .i. s. la pinta; monta... xvi. s. viij. d.

Fol. 10 vo. — Item, beylem lo .xx. jorn de novembre, que lo barbier de Clarmon avia pres Ari Breto per merqua per Morot l'Ostelier, per .ij. escutz que dizia que li devia, e covene que lo dich Morot pages e vene en Consolat et preget lo mayor e los cossols que lor plagues de li ajudar, quar el era paubre home et no avia de que pagar, e los dichs senhors veygueren que vertat era e que la vila ne podia aver plus gran dampnatge et donem ly per aquela razo; monta... i. escut iiij. s. iiij. d.

Fol. 5 vo. — Item, baylem, lo .xvi. d'abriel, que fezem pregar Dieu per Mourinat, que los Angles de Clarmon e de Monclar avian tudat, per tal que Dieu lo perdo, e costet; monta... xxij. s. ij. d.

VII

1510, 15 août, Bordeaux. — Arrêt du Parlement de Guyenne privant Ramonet Raffin de la justice, et juridiction de Clermont qui dorénavant est incorporée au domaine royal.

Copie. — Arch. départ. des Basses-Pyrénées, E. 718.

Extrait des registres du Parlement.

Entre le procureur général du Roy, demandeur en cas d'excès, abus, concussions, murtre et homicide, crime de lèse magesté, surprinse sur l'arrest de la court de ceans, et aussi Jehan Geoffre, demandeur l'entérinement de certaine requeste, d'une part; et Ramonet Raffin, deffendeur d'autre; veues les charges, informations, enquestes, requeste et autres pièces produictes par les dites parties; dit a esté qu'il a esté excédé, abusé, delinqué, actempté et innové par ledict Raffin et, pour reparation desd. excès, abus, concussions, actemptatz, innovatz et delietz, la Cour l'a condamné et condamne envers le Roy en la somme de mille cinq cens livres tournois et l'a privé et prive à perpetuité de la justice et juridiction du lieu et parroisse de Clermont, laquelle icelle court a appliqué, uny et incorporé au domayne du Roy; et envers Jehan Geoffre, père de feu Jehan Geoffre, dit Veray, en la somme de troys cens livres tournois et en cent livres pour faire prier Dieu pour l'âme dudict deffunct. Et a ordonné et ordonne ladiete court qu'il sera érigée et droissée, aux despens dudict Raffin, une croys de pierre au lieu où ledict Veray fut pendu et exequuté et le corps dudit Veray despendu pour estre inhumé et enterré en terre (*sic*) saincte. Et a faict et faict la Court inhibition et deffense à Pierre Albert, soy disant lieutenant du prevost des mareschaulx de ne user au ressort de la court de ceans dud. office, à poine d'estre pandu et estranglé, et de confiscation de tous et chacuns ses biens. Et, en oultre, a ordonné ladiete court que Oddet d'Aydie, chevalier, seigneur de Ribeyrac, le bastard de Sainct-Maurice, Jehan de Raptévoul, diét Fayolle, frère Gratien Arnault de Raptévoul, religieux de Sainct-Benoist, seront adjournez à comparoir en personne en la court de ceans, au landemain de la feste de Sainct-Martin d'iver prouchain venant, pour respondre au procureur général du Roy, à telles fins, requestes et conclusions qu'il voudra contre eux et chacun d'eulx prandre, et estre oys et interrogés sur les interrogatoyres que par icelluy leur seront faictz.

Prononcé à Bourdeaulx, en parlement, le quinziesme jour d'aoust l'an mil cinq cens dix.

Mosnier. Collation est faicte 1.

1. Nous devons cette transcription à l'obligeante amitié de M. Bayaud, directeur des services d'archives des Basses-Pyrénées; nous lui adressons nos remerciements. G. L.

Formation de prénoms familiaux par féminisation du patronyme

Jusqu'à ces dernières années, il était d'usage en Périgord d'appeler, mais en famille seulement, l'aîné des garçons, non par le prénom qu'il avait reçu au baptême ou à l'état-civil, mais par son seul patronyme. Par exemple, chez les Dupont le fils aîné n'était pas appelé Jean, son vrai prénom, mais simplement Dupont et, quand il était marié, sa femme ne l'appelait que Dupont.

A. Dauzat ¹ a signalé que cette coutume avait existé dans diverses provinces, en Dauphiné, en Auvergne, dans le Perche notamment, jusqu'au début du ^{xx}e siècle et il l'attribue à une survivance du droit d'aînesse ; c'est l'aîné « essentiellement, écrit-il, qui continue la famille ». Il ajoute que les frères cadets étaient souvent distingués par des surnoms, « généralement par des hypocoristiques ² de leurs prénoms ». Il aurait pu ajouter que dans les familles bourgeoises riches on donnait aux cadets des noms de terre.

Qu'arrivait-il quand une fille était l'aînée ? Dauzat dit d'abord que « l'indication du féminin avec le nom de famille pose un problème, qui a été diversement résolu suivant les pays et les époques ». Pour le Périgord, il cite d'abord une note que lui avait communiquée un correspondant, quelques exemples de féminisation par le suffixe *-ilho*, « soit d'après le nom de famille, soit d'après le prénom du père », ce qui ne lui suggère que la remarque suivante : « N'y aurait-il pas là une tradition latine (*Drusilla*, fille de *Drusus*) ? ». C'est ailleurs, dans le Perche, qu'il observe que « la fille aînée prenait le nom de famille féminisé, précédé de l'article : *la Martine, la Charonne*, filles aînées de Martin, de Charon » ³.

Il est exact qu'en Périgord on avait l'habitude de féminiser le patronyme, si toutefois celui-ci s'y prêtait, en y ajoutant, en dialecte périgourdin, le suffixe *-ilho* ou *-illo*. Mais ce que Dauzat n'a pas dit, probablement parce que son correspondant ne le lui avait pas signalé, c'est que le prénom, ou plutôt le surnom ainsi forgé, était réservé en principe à la fille qui était l'aînée des enfants.

1. A. DAUZAT, *Les noms de famille de France*, 2^e éd., Paris, Payot, 1949, p. 363.
2. Les hypocoristiques sont les dérivés plus ou moins fantaisistes d'un nom, qui s'ajoutent aux diminutifs; par exemple, Jean a pour diminutifs *Jeanet, Janot*, et pour hypocoristiques, *Janou, Jany, Jantou, Janieou, Janin, Janet, Jandel, Jandillon*, etc...
3. A. DAUZAT, *loc. cit.*, p. 365.

Je n'ai pas connaissance qu'on ait déjà étudié la formation de cette catégorie de prénoms familiers périgourds ; j'en ai recueilli environ 80, ce qui va me permettre d'analyser la manière dont ils furent construits.

Auparavant je veux exprimer ma reconnaissance à ceux de mes collègues qui ont bien voulu m'aider, soit en m'adressant des listes de ces surnoms familiers, dont ils avaient souvent connu les titulaires ⁴, soit en me communiquant des cas isolés qu'ils avaient observés ; à tous, je dis sincèrement merci ⁵.

*
**

On sait que jadis les habitants du Périgord, quelle que fût leur classe sociale, ne parlaient entre eux que notre dialecte occitan, qu'on a qualifié de patois, et ils n'en avaient aucune honte. Aussi, pour féminiser leur nom de famille, utilisaient-ils le suffixe *-ilho* ou *-illo*, que les grammairiens classent parmi les *diminutifs*, et quand ils s'exprimaient en français, ils le traduisaient par *-ille*. Dans les deux formes de cette « dérivation », les *l* étaient toujours mouillés. En allongeant le nom, l'adjonction des suffixes provoquait un déplacement de l'accent tonique ; dans la forme française celui-ci portait sur l'*i* et l'*e* final était muet ; il en était de même dans la forme occitane, mais l'*o* terminal était loin d'être muet ⁶.

Si ces surnoms étaient seuls employés par les parents, les amis et les voisins de l'intéressée, à l'exclusion des prénoms officiels, il était cependant exceptionnel qu'ils fussent mentionnés dans les registres paroissiaux, dans ceux de l'état-civil ou dans les actes notariés.

Ils étaient forgés par les père et mère de l'enfant ou, à leur défaut, par une grand-mère ou par une tante paternelle, pour que le nom de la famille « survive » chez la fille aînée, pour le cas où celle-ci n'aurait pas de frère. Ce désir de maintenir le plus longtemps possible le nom patronymique est un phénomène social qu'il est intéressant de signaler.

4. Je tiens à remercier M. Borie-Duclos, de Sainte-Eulalie-d'Ans; M^{me} Lasserre, de Saint-Vivien-de-Vélignes; M. Saumagne, de Bergerac; M. Lafosse, de Saint-Jean-d'Estissac; M. Pomeyrol, de Saint-Pardoux-la-Rivière; M^{me} Gardeau, M. Secret et quelques autres collègues, qui voudront bien m'excuser de ne pas les citer.

5. M. Pomeyrol avait d'abord publié dans *Lou Bournot* (n° d'avril-juin 1958) une note sur les « prénoms et surnoms d'autrefois ». Il faut surtout signaler une autre note parue dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (n° de décembre 1957), sous la signature de QUGESITOR, relative aux « Prénoms qui ne sont pas des noms de saints », observée dans la région vinicole de la Gironde, en amont de Bordeaux.

6. Cette accentuation de l'*o* terminal était nécessaire, à la campagne surtout, car pour appeler l'intéressé travaillant, par exemple, dans un champ éloigné, il fallait que la voix « portât », ce qui eût été impossible si le surnom s'était terminé par une voyelle muette.

Cette féminisation des patronymes était spontanée et, à ce titre elle n'aurait dû obéir qu'à la fantaisie des parents de la fillette, lesquels n'avaient le plus souvent qu'une instruction rudimentaire et ignoraient même parfois l'orthographe officielle de leur nom. Cette construction était cependant régie par des règles qui n'avaient certes jamais été formulées, mais qui étaient imposées par la tradition, et qui étaient si précises, qu'à première vue elles paraissaient être l'œuvre de spécialistes de l'anthroponymie.

Le dialecte périgourdin possède une riche série de suffixes diminutifs, qu'a mentionnée J. Daniel ⁷ ; cependant, pour la fille aînée, la féminisation du patronyme est toujours obtenue par le seul suffixe *-ilho* ; on ne trouve même jamais l'emploi du suffixe *-ilhoto*, qu'on pourrait appeler un sur-diminutif.

A cette remarquable unité de formation, vient s'ajouter une autre unité : celle de la localisation ; on n'observe guère en effet cette féminisation du patronyme pour la fille aînée de la famille qu'en Périgord, bien que le processus ait pu contaminer les provinces voisines. En outre elle se pratiquait aussi bien dans la région de Périgueux et de Ribérac que dans le Bergeracois, le Nontronnais et le Sarladais, quoique le dialecte parlé fût souvent quelque peu différent d'un canton à l'autre.

La formation de ces surnoms devait se plier à certains impératifs. En premier lieu il ne fallait pas que l'adjonction du suffixe altérât la consonnance du patronyme, pour que celui-ci fut facilement reconnu, condition essentielle de sa « survivance ». C'est probablement pour cela qu'on accrochait le suffixe au nom de famille monosyllabique par une « lettre d'attache », ainsi qu'on le verra plus loin.

En second lieu, pour être utilisable, le surnom devait être euphonique et facile à prononcer ; il fallait aussi qu'il fût assez court car, ainsi que l'a remarqué A. Dauzat ⁸, après bien d'autres du reste, les Français ont « une préférence pour les mots de 2 à 3 syllabes ». Aussi quand après l'adjonction du suffixe, le surnom était trop long, il subissait une aphérèse ⁹ ; l'amputation de la première syllabe portait de préférence sur l'article agglutiné à un nom de terre devenu patronymique.

Certains de ces surnoms pouvaient dériver de plusieurs patro-

7. J. DANIEL, *Éléments de grammaire périgourdine*, Périgueux, Imp. Ribes, 1911. Outre le suffixe *ilho*, l'auteur mentionne les formes féminines suivantes : *ilhoto*, *oto*, *ometo*, *alhoto*, *cioto*, *issoto*, *issouno*, *assoto*, *assouno*, *icho*, *ichoto*, *ichouno*.

8. A. DAUZAT, *Le génie de la langue française*, 2^e éd., Paris, Payot 1943.

9. On désigne sous le nom d'aphérèse l'amputation de l'initiale d'un nom (le plus souvent une voyelle) ou de sa première syllabe ; l'aphérèse a pour but, dans les cas qui nous occupent, de raccourcir le nom allongé par la dérivation ; « elle rétablit l'équilibre syllabique » du surnom.

nymes différents, mais ayant la même racine ; par exemple Mazilhô peut avoir été formé par *Maze*, *Mazel*, *Mazy*, *Mazeau* ou *Dumas*, noms de famille ayant *Mas* pour souche commune.

*
**

Dans la classification des surnoms, que j'ai recueillis, je mentionnerai d'abord le patronyme, qui sera suivi du surnom qui en dérive en dialecte occitan et en français ; les lettres qui disparaissent, s'il y a lieu, soit pour permettre la soudure du suffixe, soit par aphérèse, seront en italiques et entre parenthèses, ce qui mettra en évidence la formation du surnom.

A la suite, j'indiquerai la région où le surnom a été observé (Bergeracois, Nontronnais, Ribéracois, région de Périgueux, d'Estisac, de Cubjac, d'Eymel, de Vélines) ; je ne mentionnerai la commune que pour les cas isolés.

Enfin je signalerai les particularités à mesure qu'elles se présenteront.

PREMIER GROUPE

Le patronyme se termine par une consonne qui est le crochet auquel s'attache le suffixe :

Baron	Baron-ilho	Baronille (Région de Castillonès),
Simon	Simon-ilho	Simonille (Rég. de Périgueux),
Bernos	Bernos-ilho	Bernosille (Rég. de Vélines),
Ducos	Ducos-ilho	Ducosille (Gironde) ¹⁰ .

La consonne terminale est muette :

Chazaud	Chazaud-ilho	Chazaudille (Ribéracois),
Grimard	Grimard-ilho	Grimardille (Rég. de Vélines),
Lachaud	Lachaud-ilho	Lachaudille (Rég. de Cubjac),
Meynard	Meynard-ilho	Meynardille (Bergeracois),
Durant	Durant-ilho	Durantille (Rég. de Vélines) ¹¹ .

Aphérèse :

Lafont	(<i>La</i>) Font-ilho	Fontille (Bergeracois),
Robert	(<i>Ro</i>)-Bert-ilho	Bertille (Rég. de Périgueux).

Adjonction d'un crochet consonantique pour éviter que la consonance du patronyme monosyllabique soit modifiée :

Brun	Brun-d-ilho	Brundille (Nontronnais) ¹² .
------	-------------	---

10. En Périgord on prononce l's final de *Ducos* et de *Bernos*.

11. *Durant* a le plus souvent un *d* final ; mais on trouve aussi la forme *Durant* ; peut-être s'agit-il d'une simple mutation de dentales pour que le surnom soit plus euphonique.

12. On verra plus loin que *Brunillo* dérive de *Brunet*, et non de *Brun*.

DEUXIEME GROUPE

Le patronyme se termine par une consonne suivie d'un *e* muet; Celui-ci disparaît et le suffixe s'attache à la consonne finale:

Combe	Comb(e)-ilho	Combille (Nontronnais),
Faure	Faur(e)-ilho	Faurille (Nontronnais, Rég. de Cubjac, Rég. d'Eymet),
Farge	Farg(e)-ilho	Fargille (Rég. d'Estissac),
Fargue	Fargu(e)-ilho	Farguille (Bergeracois),
Joffre	Joffr(e)-ilho	Joffrille (Rég. de Cubjac),
Baleyte	Baleyte(e)-ilho	Baleytille (Rég. de Cubjac),
Tronche	Tronch(e)-ilho	Tronchille (Rég. de Cubjac),
Peyre	Peyr(e)-ilho	Peyrille (Rég. d'Eymet),
Reyssse	Reyss(e)-ilho	Reyssille (Rég. d'Eymet).

Aphérèse de l'article agglutiné ou non au patronyme:

Lagarde	(La)-Gard(e)-ilho	Gardille (Rég. de Vélignes),
Lagrange	(La)-Grang(e)-ilho	Grangille (Rég. de Périgueux),
Lapeyre	(La)-Peyr(e)-ilho	Peyrille (Rég. de Périgueux),
La Grèze	(La) Gréz(e)-ilho	Grézille (Bergeracois) ¹³ .

Aphérèse de la première partie d'un nom composé:

Jeanporte	(Jean)-Port(e)-ilho	Portille (Rég. de Vélignes),
Malafayde	(Mala)-Fayd(e)-ilho	Faydille (Rég. de Cubjac) ¹⁴ .

Chute de l'*i* devenu prétonique après l'adjonction du suffixe:

Sicaire	Sica(i)r(e)-ilho	Sicarille (Nontronnais) ¹⁵ .
---------	------------------	---

TROISIEME GROUPE

Le patronyme se termine par un *e* fermé ou ouvert suivi d'une consonne muette, du moins en Périgord; l'avant-dernière consonne sert de crochet pour le suffixe:

Bourdet	Bourd(et)-ilho	Bourdille (Rég. de Périgueux),
Clavet	Clav(et)-ilho	Claville (Rég. de Périgueux),
Mazet	Maz(et)-ilho	Mazille (Rég. de Périgueux),
Sudret	Sudr(et)-ilho	Sudrille (Rég. de Périgueux),
Brunel	Brun(et)-ilho	Brunille (Bergeracois),
Mathet	Math(et)-ilho	Mathille (Nontronnais),
Mondet	Mond(et)-ilho	Mondille (Nontronnais),
Crouzet	Crouz(et)-ilho	Crouzille (Rég. d'Estissac),

13. Dans *La Grèze*, qui est un nom de terre, l'accent tonique porte sur le premier *e* qui est ouvert; après l'attache du suffixe, cet *e* devient un *e* fermé et l'accent tonique passe sur l'*i* du suffixe.

14. *Malafayde* est un nom composé de *Mal* (mauvais) et de *Fayde* (forme ancienne de *Feyde* ou *Feydit*, proscrit *et*, par extension, hérétique).

15. On a voulu faire dériver *Sicarilho* de *Sicard*, alors que la chute du *d* ne peut s'expliquer; *Sicard* est du reste un nom quercynois ou gascon. Au contraire *Sicaire* est le nom d'un saint brantômois, qui a été un nom de baptême jadis très répandu en Périgord et qui s'observe également comme nom de famille.

Fontet	Font(<i>et</i>)-ilho	Fontille (Rég. de Vélines),
Manthel	Manth(<i>et</i>)-ilho	Mantille (Rég. de Vélines),
Pasquet	Pasqu(<i>et</i>)-ilho	Pasquille (Rég. de Vélines),
Béranger	Bérang(<i>er</i>)-ilho	Bérangille (Rég. de Vélines),
Duverger	Duverg(<i>er</i>)-ilho	Duvergille (Rég. de Vélines),
Psych(er)	Psych(<i>er</i>)-ilho	Psychille (Rég. de Vélines),
Bézanger	Bézang(<i>er</i>)-ilho	Bézangille (Le Coux).

Il faut ajouter à ce groupe les patronymes terminés par les voyelles composées *ais*, *ay* ou *ey*, qui se prononcent comme un *é* ouvert ¹⁶.

Dumais	Dum(<i>ais</i>)-ilho	Dumille (Rég. de Vélines),
Eseudey	Escud(<i>ey</i>)-ilho	Escudille (Bordelais).

Adjonction d'un crochet consonantique pour souder le suffixe au patronyme monosyllabique; j'ai noté deux variantes:

Rey	Rey-n-ilho,	Reynille (Nontronnais),
Rey	Rey-ss-ilho	Reyssille (Eymet).

QUATRIEME GROUPE

Le patronyme se termine par les voyelles composées *au* ou *eau*, qui se prononcent *o*, qu'elles soient suivies ou non d'une consonne muette (*d*, *t* ou *x*); ces voyelles composées cèdent la place au suffixe:

Arnaud	Arn(<i>aud</i>)-ilho	Arnille (Rég. de Vélines),
Montaut	Mont(<i>aut</i>)-ilho	Montille (Rég. de Vélines),
Desvaud	Desv(<i>aud</i>)-ilho	Desville (Rég. de Cubjac),
Teytaut	Teyt(<i>aut</i>)-ilho	Teytille (Bergeracois),
Boireau	Boir(<i>eau</i>)-ilho	Boirille (Bordelais),
Monceau	Monc(<i>eau</i>)-ilho	Moncille (Vélines),
Cluzeau	Cluz(<i>eau</i>)-ilho	Cluzille (Rég. de Cubjac),
Mazeau	Maz(<i>eau</i>)-ilho	Mazille (Nontronnais).

Dans le cas suivant, l'une des deux *s* finales disparaît et celle qui subsiste, placée entre deux voyelles, devient sifflante:

Ducousseau	Ducous-(<i>s</i>)-(<i>eau</i>)-ilho	Ducousille (Gironde).
------------	---	-----------------------

Adjonction d'un crochet consonantique au patronyme monosyllabique:

Beau	Beau-n-ilho	Beaunille (Rég. de Périgueux).
------	-------------	--------------------------------

CINQUIEME GROUPE

Le patronyme se termine par *ie* ou *y*, qui sont remplacés par le suffixe:

Lapeyronie	(<i>La</i>)-Peyron(<i>ie</i>)-ilho	Peyronille (Rég. de Vélines).
------------	--	-------------------------------

16. En Périgord, surtout dans les parties limitrophes de la Gironde et du Lot-et-Garonne, on prononce l'*y* des voyelles composées *ay* et *ey*.

Il y a dans ce cas aphérèse de l'article agglutiné :

Bussy	Buss(y)-ilho	Bussille (Rég. de Cubjac),
Marty	Mart(y)-ilho	Martille (Nailhac),
Reydy	Reyd(y)-ilho	Reydille (Rég. de Périgueux),

L'i est suivi d'une consonne douce, qui disparaît avec lui :

Phoenix	Phoen(<i>ix</i>)-ilho	Phoenille (Ribéracois).
---------	-------------------------	-------------------------

On doit classer dans ce groupe les patronymes se terminant par la diphthongue *ie* suivie d'un *r* muet :

Bouthier	Bouth(<i>ier</i>)-ilho	Bouthille (Nontronnais),
Cassier	Cass(<i>ier</i>)-ilho	Cassille (Rég. d'Estissac),
Farnier	Farn(<i>ier</i>)-ilho	Farnille (Bergeracois).

Le même patronyme, mais terminé par un *e* muet (Farnière) m'a été signalé dans la région de Vélines, avec formation du même surnom : Farnilho Farnille.

SIXIEME GROUPE

Le patronyme est terminé par un *a* suivi d'une consonne ; comme dans les autres groupes cette syllabe finale est remplacée par le suffixe :

Boursac	Bours(<i>ac</i>)-ilho	Boursille (R. de Vélines),
Chavagnac	Chavagn(<i>ac</i>)-ilho	Chavanille (Pressignac),
Tauziac	Tauzi(<i>ac</i>)-ilho	Tauzille (Rég. de Vélines).

Dans ce cas, *i* du patronyme a fusionné avec celui du suffixe.

La consonne terminale est muette.

Subrenat	Subren(<i>at</i>)-ilho	Subrenille (Lisle).
Coustillas	Coustill(<i>as</i>)-ilho	Coustille (Rég. de Cubjac).

Ici, il y a fusion de la dernière syllabe du radical avec le suffixe, ce qui permet au surnom de conserver la consonance du patronyme.

A ce groupe peuvent être rattachés les patronymes dont l'*a* final est suivi par une syllabe terminée par un *e* muet :

Chauprade	Chaupr(<i>ade</i>)-ilho	Chauprille (Rég. de Vélines),
Saumagne	Saum(<i>agne</i>)-ilho	Saumille (Bergeracois).

SEPTIEME GROUPE

J'ai réuni dans ce dernier groupe des surnoms dont la formation est régulière, mais dont les patronymes, d'où ils dérivent, n'ont pu trouver place dans les groupes précédents.

Clauzel	Clauz(<i>el</i>)-ilho	Clauzille (Rég. de Périgueux),
Banizelle	Baniz(<i>elle</i>)-ilho	Banizille (Rég. de Vélignes),
Bertrand	Bertr(<i>and</i>)-ilho	Bertrille (Nontronnais) ¹⁷ ,
Dubreuil	Dubr(<i>euil</i>)-ilho	Dubrille (Azerat),
Verneilh	Vern(<i>eilh</i>)-ilho	Vernille (Nontronnais) ¹⁸ ,
Dupuy	Dup(<i>uy</i>)-ilho,	Dupille (Rég. de Cubjac).

Le surnom Fantille nécessite quelques explications. Dauzat pense que *Fantin* serait simplement le mot *Enfantin* ayant subi une *aphérèse* et que Fantille en serait le féminin. Je suis loin d'en être convaincu, car j'ai jadis connu une famille Fantou :

Fantou Fant(*ou*)-ilho Fantille (Rég. de Périgueux).

Mais ce surnom familial ne doit être accepté comme légitime ¹⁹ que s'il est porté par une femme âgée, car la fraîcheur et le charme poétique du vocable ont séduit des parents qui l'ont donné à leur fille ou des auteurs de pastorales qui en ont affublé leur bergerette.

J'ai noté une autre série de surnoms dont la formation paraît régulière, mais dont j'ignore le patronyme d'où ils dérivent :

Ramilho (Ramil), Rampilho (Rampille), Regondilho (Régondille).

Géraud Géraud-ilho Géraudille (Rég. de Vélignes).

Ainsi que les précédents, cette femme appartenait à une famille Maury et Géraud était soit le prénom de son père, soit le nom de son mari.

On peut ajouter à cette liste les exemples cités par Dauzat sans autre explication, et observés dans le Nontronnais, mais que je puis certifier légitimes ¹⁹ :

Boussenot	Boussenot-ilho	Boussenotille,
Chambaud	Chambaud-ilho	Chambaudille,
Chabaneix	Chaban (<i>eix</i>)-ilho	Chabanille.

Enfin, voici trois surnoms qui ne dérivent pas de patronymes; bien que formés avec le suffixe *-ilho* ou *-ille*, il faut se garder de les confondre avec ceux qui font l'objet de cette étude; ils ont été recueillis dans les régions voisines du Bordelais et de l'Agenais :

Jumilho, Jumille, surnom donné à une jumelle;

17. M. Pomeyrol, se référant à Dauzat, pense que *Bertrilho* dérive soit de *Berti*, soit de *Bert*; mais *Berti* n'est pas un patronyme et n'est qu'un hypocoristique d'*Albert*, d'*Aubert*, de *Gilbert* ou de tout autre prénom se terminant par *bert*; d'autre part, Dauzat considère *Bert* comme « une forme apocopée d'*Aubert* ou d'un autre nom composé en *bert* ». (On désigne sous le nom d'*apocope* l'amputation de la dernière lettre ou de la dernière syllabe d'un mot). Dans l'hypothèse de M. Pomeyrol, le surnom serait *Bertilho*, car l'introduction de *l'r* ne peut s'expliquer.

18. *Vernille* était la fille aînée de J. de Verneilh-Puyraseau (1756-1839).

19. C'est-à-dire le nom de famille féminisé donné à la fille aînée.

Tresilho, Trésille, surnom donné à la troisième fille de la famille;

Sessilho, Sessille, qualifiait une fille née septième²⁰.

A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler que jadis, en Périgord, on donnait parfois aux garçons puînés des numéros ordinaux en guise de surnom familial; il est permis de se demander si ce n'était pas une survivance de la coutume gallo-romaine.

On peut y ajouter les deux exemples cités par Dauzat qui, selon lui, dériveraient du prénom du père:

Jean	Jan-ilho	Janille,
Blaise	Bla(i)s-ilho	Blasille.

*
* * *

D'aimables correspondants ont eu la bonne idée de me communiquer une trentaine d'autres surnoms familiaux, également formés par féminisation du patronyme, mais suivant d'autres méthodes. Je les en remercie sincèrement.

Eux aussi, ces surnoms, sont d'origine populaire et spontanée et ils obéissent aux mêmes impératifs que ceux que j'ai étudiés; ils doivent être euphoniques, assez courts et il faut cependant que la consonance du patronyme subsiste.

Il est probable que la formation de beaucoup d'entre eux n'a pas eu pour but la survivance du nom de famille; ils furent en général forgés tardivement, soit avec le nom de famille, soit avec le nom du mari. Ils répondaient à un besoin de simplification, que favorisait l'habitude très répandue en Guyenne de donner des surnoms, des « chafres » à tous les habitants du village; par exemple, on ne disait pas « La femme de Durant », mais « La Durante ». Aussi ces surnoms n'étaient-ils guère employés en famille.

Pour ne pas trop allonger cette note, je laisse aux lecteurs le soin de comparer la formation des surnoms que j'ai étudiée précédemment avec la formation de ceux qui vont suivre. Ceux-ci ont été recueillis en Agenais et en Bordelais et dans les régions limitrophes du Périgord, où ils paraissent s'être implantés par contamination.

Pour plus de clarté, je les ai réunis en plusieurs groupes selon la manière dont ils ont été formés.

A) Le patronyme se termine par une consonne muette; la féminisation s'obtient simplement en ajoutant un *e* muet, sans qu'il y ait déplacement de l'accent tonique.

20. C'est une erreur de penser que *Trésille* désignait la fille née treizième enfant de la famille; en dialecte occitan, trois se dit *tres* et sept se dit *set* ou *ses*.

Pascaud	Pascaud-e	(Gironde).
Guignard	Guignard-e	(Rég. de Vélines).
Puysarnaud	Puysarnaud-e	(Rég. de Vélines).
Durant	Durant-e	(Rég. de Vélines).
Delbrel	(<i>Del</i>)Brel-e	(Bergeracois).

Dans ce cas il y a eu aphérèse de l'article contracté avec la préposition *de*.

B) La féminisation du patronyme est obtenue par la soudure du suffixe *-etto* ou *-ette* en français; l'accent tonique porte alors sur le premier e du suffixe:

Boussière	Boussier(<i>e</i>)-etto	Boussièrlette (Agenais).
Double	Doubl(<i>e</i>)-etto	Doublette (Rég. de Vélines).
Gramont	Gramon(<i>t</i>)-etto	Gramonette (Rég. de Vélines).
Jeanblanc	(<i>Jean</i>) Blanqu-etto	Blanquette (Bordelais).

Il y a eu aphérèse de la première partie de ce nom composé et remplacement du *c* par *qu* pour que la consonnance dure soit conservée.

Ducournaud (*Du*) Cournaud-etto Cournaudette (Rég. de Vélines).

Aphérèse de l'article contracté avec la préposition *de*.

Tres Tres-etto Tresette (Gironde).

Ainsi que je l'ai dit plus haut, surnom donné à la fille née troisième.

Cinq Cinq-etto Cinquette (Gironde).

Fille née cinquième.

A ce groupe, il faut joindre les patronymes se terminant par *et*; il se produit une contraction de cette finale avec la première syllabe du suffixe; par suite de cette fusion, il suffit d'ajouter au nom le suffixe *-to* (*-te* en français):

Pouquet	Pouquet-to	Pouquette (Rég. de Vélines).
Arrivet	(<i>Ar</i>)Rivet-to	Rivette (Rég. de Vélines).

Aphérèse de la première syllabe:

Ballet	Ballet(<i>et</i>)to	Balette (Bergeracois).
Freyssinet	Freyssinet(<i>et</i>)to	Freyssinette (Bergeracois).

Cette famille Freyssinet avait émigré d'Auvergne et prononçait son patronyme *Freychinnet*; le surnom familial de la fille devenait *Freychinetto* et, par abréviation, *Chinello* ou *Chinette*.

C) Le patronyme est féminisé par l'adjonction du suffixe *-otto* (*-otte* en français).

Beauville	Beauvill(<i>e</i>)-otto	Beauvillotte (Bergeracois).
Lagane	Lagan(<i>e</i>)-otto	Laganotte (Libournais).
Gassies	Gassi(<i>es</i>)-otto	Gassiotte (Bordelais).

Très	Trés-otto	Trésotte (Bordelais),
Cinq	Cinqu-otto	Cinquotte (Bordelais),
Bourdillou	Bourdill(ou)-otto	Bourdillotte (Bergeracois).

Il est probable que Bourdillou était déjà un diminutif de Bourdet.

Barrière	Barreir(e)-otto	Barreirotte (Rég. de Vélines).
----------	-----------------	--------------------------------

En occitan, Barrière devient *Barreire* ²¹.

D) J'ai réuni dans ce dernier groupe des patronymes dont la féminisation est irrégulière et dénote une certaine fantaisie dans leur formation.

Cheyrat	Cheyra(t)-que	Cheyraque (Bergeracois),
Chagneau	Chagn(eau)-elle	Chagnelle (Rég. de Vélines),
Soreil	Soreil-la	Soreilla (Rég. de Vélines),
Barbol	Barbol-inc	Barbotine Rég. de Vélines),
Dupuy	Dup(uy)-ine	Dupine (Rég. de Vélines),
Despujol	Despujo(l)-sse	Despujosse (Bordelais),
Delas	Delas-ie	Delasie (Bordelais).

Je terminerai cette nomenclature par l'interprétation d'un surnom familial recueilli dans la région de Vélines, interprétation qui paraît à première vue assez complexe.

Dans une famille Perraut, la fille aînée était appelée Parrilho ou Parille en français: le patronyme avait subi la chute de l'*u* (Perrat), puis une métathèse (Parret); c'est cette dernière forme qui avait été féminisée:

Perraut	Perra(u)t	Parret	Parret-ilho,	Paretille.
---------	-----------	--------	--------------	------------

D^r Ch. LAFON.

21. On sait que la *métathèse* est la transposition d'une lettre ou même d'une syllabe dans un mot.

AUTOUR DE SAINT-FRONT

Abadie glose de Verneilh

Quel archéologue digne de ce nom ignore l'ouvrage, longtemps considéré comme fondamental, de Félix de Verneilh, *L'architecture byzantine en France : Saint-Front de Périgueux et les églises à coupoles de l'Aquitaine*, publié à Paris en 1851, en un volume in-4° de 316 pages et 20 planches, dont les *Annales archéologiques* de Didron avaient eu la primeur ? A son sujet, nous sommes heureux de publier dans le *Bulletin* l'intéressante lettre à nous adressée l'an dernier par un lecteur hollandais à qui nous renouvelons nos remerciements ¹. Elle verse au copieux dossier de la question de Saint-Front un document de poids qui ne manque pas d'acidité.

Delft, 1 mars 1960.

Messieurs,

En complément de ce que M. Jean Secret vient de publier sur Abadie et la restauration de Saint-Front ², je peux vous faire part de quelques notes, comme Abadie lui-même les a écrites en marge de son exemplaire de « *L'architecture byzantine en France* », par Félix de Verneilh, l'exemplaire étant « *Offert par l'auteur à M. Abadie, architecte de la cathédrale de Périgueux* ». Ce livre est en ce moment à Delft, Pays-Bas (Bibliothèque de la faculté « *Architecture* », de la Technische Hogeschool) ici. J'ai trouvé ces remarques par hasard, en faisant une étude sur les églises à coupoles en Aquitaine.

Je vous donnerai ici quelques mots de Verneilh [de V.] — la phrase tout entière est facile à retrouver — et les remarques en marge correspondant à ceux-ci, par Abadie [A.].

P. 144 [de V.] : « pour l'arrêter, on pourrait... établir sur le dallage des galeries des tirants de fer ancrés dans les piliers du centre... »

[A.] : « *Ceci n'est rien moins qu'insensé. La maçonnerie du pilier était incapable de résister à l'effort des tirants en fer.* »
« *C'est par l'édification de ces galeries qu'on eût complètement altéré l'esprit de la conception première.* »

1. Cf. Bull. de la Soc., t. LXXXVII, p. 50.

2. *Id.*, t. LXXXV, 1958, pp. 150-154 (*Deux lettres d'Abadie*, par M. Jean Secret).

- P. 149 [de V.] : « On connaît mal et on apprécie peu les anti-ques constructions qui se trouvent mêlées de ce côté aux habitations particulières ».
- [A.] : « *M. de Verneilh se fait ici illusion complète. Il se laisse aller à la douce croyance d'avoir seul compris Saint-Front.* »
- [de V.] : « Aussi a-t-on pu songer un moment à faire le vide autour de la grande basilique byzantine, en rasant le monastère, le cloître, la confession présumée de St-Front, et celle de St-Agnan, toute l'église primitive enfin (...); qu'un architecte archéologue, comme M. Abadie, s'y soit arrêté un seul instant, nous ne le croirions pas, si Mgr de Périgueux lui-même ne nous avait fait l'honneur de nous en entretenir. »
- [A.] : « *Ceci est une erreur. M. de Verneilh ne s'était jamais entretenu avec moi de la restauration de St-Front quand il écrivait ce livre. Je n'ai jamais exprimé pareille idée. Au contraire, et si je n'ai pas entrepris la restauration de cette partie très intéressante, c'est grâce au découragement, au dégoût que m'ont coûtés plus tard les procédés du mauvais goût de M^r...* » (Illisible).
- P. 150. [de V.] : « avec l'un des deux systèmes de restauration que nous venons d'examiner (...), la basilique St-Front ne laisserait peut-être rien à désirer aux antiquaires ».
- [A.] : « *On dirait vraiment qu'on doit, pour faire plaisir aux antiquaires, laisser tomber en ruine et disparaître les monuments précieux.* »
- P. 151. [de V.] : « Mais partout (...), ce revêtement a été aussi complet que possible, et s'est étendu à toutes les parties des murs et des voûtes ».
- [A.] : « *Ceci est plus que discutable.* »
- Id. [de V.] : « la décoration (...) qui seule donnera à l'imposante basilique la vie et le mouvement qui lui manquent. »
- [A.] : « *En quoi le mouvement manque-t-il à St-St-Front ? Il en avait beaucoup trop avant la restauration.* » (Le reste illisible).

P. 155. [de V.] : « le patriotisme des habitants de Périgueux. »

[A.] : « A rayer. La générosité des habitants de Périgueux a été jusqu'à interdire le dépôt sur la place du gros des matériaux uniquement payés par l'Etat. Aujourd'hui, 7 mai 1877, tous les travaux payés par le Ministre des Cultes ont coûté 1.436.504 fr. 34 et la ville n'a pas fourni un centime. »

Et enfin, à la page 65, à côté de :

« et d'autres assises très petites qui entrent seules dans l'ancienne construction. »

Abadie a écrit : « Cinq piliers de St-Front en petites assises n'étaient qu'un placage... (illisible) les grandes. »

En espérant de vous avoir donné quelques nouvelles, agréées, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

E. d. LOOYSEN
11, Molslaan
Delft (Pays-Bas).

VARIA

Une garnison royale au Château d'Excideuil sous la Fronde

*Le marquis de Montausier, conseiller du Roy (....) gouverneur
d'Angoumois et Saintonge et lieutenant général des armées
de Sa Majesté en Guyene*

Le chasteau d'Excideuilh estant très important à cause de sa situation, et jugeant necessaire de pourveoir à sa conservation et (...) tenir dans l'obeyssance de Sa Majesté ; Nous avons estably pour y commander le Sr de la Durantye quy a toutes les callités requizes pour s'aquitter dignement de cet employ ; et pour ce effaict nous luy ordonnons diet tenir garnison avec cent hommes qu'il commandera en callité de capitaine ; la subsistance desquels cent hommes sera payée sur (...) des Talhes. Ordonnons au Sr Vincenot, receveur des Talhes de l'eslection de Périgueux, de payer par chascun jour la somme de quarante-huit livres, dix sols aud. Sr de la Durantie, pour estre distribuée à sçavoir : à luy comme capitaine, trois livres, à son lieutenant, quarante sols, à Penseigne, trante sols et à chascun soldat, huict sols ; le tout par jour ; revenant les susdites payes à la susdite premiere somme de 48 l. 10 s. ; et raportant la presente, avec la quittance du Sr de la Durantye, ladite somme sera alouée aud. Sr Vincenot en la despance de ses comptes, partout où il appartiendra ; le tout jusqu'à novel ordre. Faict à Engoulesme, le douziesme jour de mars 1652. Signé : Montauzier. Et plus bas : Par Monseigneur, De la Cheze, avec paraphe et ensuite est escript : v.c. xlv. Paraphé ; ne varietur, suivant l'arrest du Conseil du 19 janvier 1651. Signé : d'Argouges.

Nous Pierre de la Durantye, capitaine commandant une compagnie de cent hommes, mize en garnison dans le chasteau d'Excideuilh, confessons avoir receu contant de M^{re} Louis Longuel, conseiller du Roy, trezorier general de l'Extraordinaire des guerres et cavalerie legere, par les mains de son commis, la somme de dix-huict mille trois cens quatre-vingtz une livres dix sols en louis d'or, louis d'argent et monnoye, à nous ordonnée en lad^e callité pour dix mois de solde de lad^e garnison sur le pied du 48 l. 10 s. par jour, et de 3 l. à nous comme, capitaine commandant lesditz cent hommes ; quarante sols à nostre lieutenant ; 30 s. à l'enseigne et 8 s. chascun soldat : le tout par jour. De laquelle somme de dix-huict mille trois cens quatre-vingtz-une livres dix sols nous nous sommes (...) pour contans, bien payé et satisfait et en quittons led. Sr Longuel, sond. commis, et tous autres (...), nostre seing cy mis, ce quatriesme febvrier 1653. Signé : Pierre de la Durantie. Et au dos est escript : Paraphé ne varietur, suivant l'arrest du Conseil du

19^e janvier 1661. Signé : d'Argouges, v.c. xlvi ; et paraphé et ensuite : pour servir de quittance de la somme de dix-huit mille trois cens quatre-vingtz une livres dix solz, pour dix mois de la garnison du chateau d'Ixideulh, par l'ordre de Mons^r de Montazier.

Au dos : Copie d'une ordonnense frauduleuse donnée par Vince-
not (1).

1. Cf. *Bull. de la Soc.*, t. LXXXVIII, pp. 49-50.

BIBLIOGRAPHIE

II. LACAPE. *Notice sur François de Neufchâteau (1750-1828)*. — Borleaux, Taffard impr., 1960, 176 p. in-8°.

Avec la notice sur *François de Neufchâteau (1750-1828)* qui a été offerte à notre bibliothèque le 2 février dernier, par son auteur, l'ingénieur général des Poudres Henri Lacape, se termine, hélas ! la série de portraits d'hommes de la Révolution¹ à laquelle notre éminent et érudit confrère qui vient de mourir, a consacré ses dernières années.

« Pourquoi s'obstiner à dormir ? Tu as toute l'éternité pour dormir : Lève-toi et marche ». Cette épigraphe, tirée d'Omar Khayan et placée à la tête de ce livre, montre tout le courage déployé par l'ingénieur général Lacape qui avait dédié « à ses maladies » son précédent ouvrage sur Tallien. Et ce n'est pas sans une infinie tristesse que l'on trouve à la dernière page comme un pressentiment de sa fin prochaine, quand il nous donne, en quelque sorte, son dernier message, dans les termes suivants :

« Depuis bien des mois, j'annonce la publication des « *Souvenirs d'un vieux bonhomme* ». Peut-être ai-je trop présumé de mes forces; mais, pour le cas où Dieu ne me permettrait pas de publier ces radotages, je veux vous en dire la dernière phrase qui est celle par laquelle Eugène Le Roy termine son admirable roman de « *Jacques le Croquant* » : « Ainsi ma vie achève de s'écouler doucement, en paix avec moi-même, aimé des miens, estimé de mes voisins, *bienvenu* de tout le monde. Et dans une pleine quiétude d'esprit, demeuré le dernier de tous ceux de mon temps, rassasié des jours, j'attends la mort. »

Le dernier livre de M. Henri Lacape est digne des précédents et éclaire, sous tous ses aspects, la carrière mouvementée de François de Neufchâteau qui a été, notamment, président de l'Assemblée Législative, administrateur du département des Vosges, membre du tribunal de Cassation, ministre de l'Intérieur au moment du coup d'Etat de Fructidor, directeur en remplacement de Carnot, sénateur de l'Empire, membre de l'Académie française, président de la Société d'Agriculture sous la Restauration et même poète abondant et prosaïque sous tous les régimes.

Il n'est rien de plus utile que de pareils travaux — exécutés avec une impartialité absolue et le souci, ne laissant rien dans l'ombre, de présenter, en quelque sorte, un dossier complet aux lecteurs — pour aider à comprendre l'histoire qui n'est pas faite seulement par des héros, mais par de simples hommes avec leurs qualités et leurs faiblesses.

J. LASSAIGNE.

1. Pontard, *évêque constitutionnel de la Dordogne (1752)*, *Le conventionnel Lequinio (1754)*, *Jullien (de Paris) [1758]*, *Notice sur Tallien (1759)*; tous chez le même imprimeur.